



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP/BUR/61/3
25 mai 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection de la mer Méditerranée
contre la pollution et à ses Protocoles

Gênes (Italie), 16 juin 2004

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS
MENÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES**

(novembre 2003 – mai 2004)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
Rapport	1 - 40
Introduction	
I. COORDINATION	
A. Questions juridiques	
B. Questions institutionnelles	
C. Coopération et partenaires	
D. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)	
E. ONG/partenaires du PAM	
F. Information, sensibilisation et participation du public	
G. Questions financières, de personnel et concernant la sécurité	
H. Réunions	
II. COMPOSANTES	
A. Prévention et maîtrise de la pollution	
B. Aires spécialement protégées et biodiversité	
C. Environnement et développement	
D. Gestion durable des zones côtières	
III. ANNEXES:	
Annexe I: État, au 4 février 2004, des signatures et ratifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et de ses Protocoles	
Annexe II: Fonds régional d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (MTF): état des contributions au 31 mars 2004	
Annexe III: Calendrier, au 1er juin 2004, des réunions organisées actuellement et dans les prochains mois dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée	
Annexe IV: Agriculture et développement rural durables	

Introduction

1. Le présent rapport retrace les progrès accomplis dans la mise en œuvre des diverses activités menées par l'Unité de coordination, les Centres d'activités régionales (CAR) et le programme MED POL depuis la dernière réunion des Parties contractantes tenue à Catane du 11 au 14 novembre 2003.

I. COORDINATION

I.A. Cadre juridique

a) État des ratifications de la Convention et des Protocoles

2. Au 14 février 2004, 15 Parties contractantes, au total, avaient accepté les amendements à la Convention, 14 les amendements au Protocole "immersions" et 13 les amendements au Protocole "tellurique". En outre, 14 Parties contractantes avaient ratifié le nouveau Protocole "ASP & biodiversité", 4 le nouveau Protocole "offshore", 4 le nouveau Protocole "déchets dangereux" et 5 le nouveau Protocole "prévention et situations critiques".

3. Au 4 février 2004, sur ces instruments nouveaux et révisés, seul le nouveau Protocole "ASP & biodiversité" était entré en vigueur. Il y a lieu de rappeler que six ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur d'un nouveau Protocole et que 17 le sont pour l'entrée en vigueur d'un instrument modifié. Un tableau détaillé de l'état des signatures et ratifications est joint à l'**annexe I** du présent rapport.

4. Il convient de noter que la Slovénie a informé le Secrétariat de sa ratification du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" et du dépôt de l'instrument correspondant auprès de l'État dépositaire, le 16 février 2004, ce qui porte à six le nombre des instruments déposés. Le Secrétariat en attend désormais la notification officielle par l'État dépositaire. Aux termes de l'article 25 du nouveau Protocole "prévention et situations critiques", celui-ci devrait donc entrer en vigueur le trentième jour à compter de la date de dépôt de ce nouvel instrument de ratification, acceptation ou approbation du Protocole.

5. Le Secrétariat ne ménagera aucun effort pour assurer l'entrée en vigueur des instruments pertinents avant la prochaine réunion des Parties contractantes.

6. Suite à une décision de la dernière réunion des Parties contractantes demandant à l'État dépositaire (Espagne) et au Bureau de jouer un rôle actif en encourageant les Parties à accélérer leur processus de ratification, le Secrétariat va transmettre une lettre commune du Président du Bureau, de l'État dépositaire, et du Coordonnateur du PAM aux Parties contractantes qui n'ont pas encore signé, accepté ou ratifié certains des instruments juridiques révisés ou nouveaux dans le cadre de la Convention de Barcelone pour les inciter à le faire. De surcroît, le Coordonnateur du PAM compte se rendre en Espagne pour examiner avec l'État dépositaire quelles autres initiatives concrètes devraient être prises à cet égard.

7. L'une des options envisagées est que le Coordonnateur et un représentant de l'État dépositaire se rendent ensemble auprès des Parties qui sont en voie de ratifier les instruments juridiques du PAM pour les encourager et, si nécessaire, les aider à mener à bien ce processus.

8. Dans le même temps, le Secrétariat demande aux pays qui n'ont pas ratifié les instruments nouveaux et révisés de soumettre des informations sur leur processus de ratification, leur offrant en outre toute l'aide dont ils pourraient avoir besoin. Selon les

renseignements disponibles, la Serbie-et-Monténégro et l'Algérie en sont à une phase avancée du processus de ratification. La Syrie, après l'acceptation des amendements à la Convention de Barcelone et la ratification du nouveau Protocole "ASP & biodiversité", procède à l'acceptation des amendements au Protocole "tellurique".

b) Mise en œuvre de l'article 26 de la Convention de Barcelone concernant les rapports

9. À leur Treizième réunion ordinaire à Catane en novembre 2003, les Parties contractantes ont décidé de commencer à appliquer l'article 26 de la Convention de Barcelone à compter de l'exercice biennal 2002-2003 sur la base des formulaires de rapport actualisés.

10. À cette fin, il incombe au Secrétariat:

- a) de fournir une assistance aux Parties contractantes pour qu'elles renforcent leurs capacités et leurs systèmes en matière de rapports, en leur permettant ainsi de soumettre, d'ici à janvier/février 2005, leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone;
- b) d'établir un rapport régional sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone au cours de l'exercice biennal 2002-2003 pour soumission à la réunion des points focaux nationaux du PAM et à celle des Parties contractantes en 2005;
- c) d'établir des formulaires et lignes directrices en matière de rapports pour la composante non juridique du PAM en vue de soumettre, pour examen, un projet aux Parties contractantes lors de leur réunion ordinaire de 2005;
- d) de continuer à s'employer à harmoniser les procédures de rapport avec d'autres accords environnementaux multilatéraux et les directives concernées de l'Union européenne en vue d'avoir des formulaires actualisés pour examen par les Parties contractantes à leur réunion ordinaire de 2005.

11. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les pays ci-après ont reçu une aide financière et technique pour établir leur rapport national: Albanie, Algérie, Égypte, Bosnie-Herzégovine, Maroc, Serbie-et-Monténégro et Syrie. Des dispositions sont actuellement prises en vue d'une assistance aux pays ci-après: Croatie, Grèce, Israël, Liban, Libye, Slovaquie, Tunisie et Turquie. La démarche du Secrétariat ne consiste pas seulement à aider les Parties à établir leur premier rapport national mais aussi à assurer la durabilité dans le renforcement de leurs systèmes de rapports nationaux pour leur permettre de tirer parti de cette expérience en mettant en place un système de collecte, de traitement et de tenue à jour des données, et de leur permettre d'honorer effectivement et sur une base à long terme leurs obligations de rapport.

12. Des effets positifs sont attendus de cet exercice au niveau national: harmonisation des formulaires de rapport soumis dans le cadre de la Convention de Barcelone avec les autres formulaires utilisés aux niveaux régional et mondial, amélioration et simplification des rapports privilégiant les indicateurs plutôt que les exposés explicatifs, et compatibilité avec les systèmes de rapport nationaux respectifs.

13. À cette fin, une réunion s'est tenue en Tunisie les 10 et 11 mai 2004. Y participaient 32 experts nationaux de 17 Parties contractantes, comprenant des points focaux nationaux du PAS, des points focaux nationaux sur les rapports et des experts nationaux de pays en développement, en vue d'évaluer le travail accompli, de recenser les besoins nationaux et d'examiner et discuter les aspects juridiques, administratifs et techniques du processus d'établissement/soumission des rapports.

14. La réunion a examiné les questions relatives au processus national d'établissement des rapports, les plans de travail pour leur formulation ainsi que les problèmes et blocages rencontrés, dans le but de faciliter le processus et de répondre à l'objectif d'une élaboration des rapports nationaux avant la fin janvier 2005. Dans le prolongement de la réunion de Tunis, le Secrétariat a adressé à tous les ministres une lettre sollicitant leur appui au processus d'élaboration des rapports nationaux en insistant notamment sur la nécessité d'y associer les parties prenantes de divers secteurs aux niveaux national et local.

15. La mise à jour de la page web du PAM pour y afficher des informations plus détaillées sur le système de rapports du PAM, et notamment les rapports "Enseignements tirés de l'exercice de rapports du dernier exercice biennal", ainsi que le rapport national de l'Espagne et les formulaires utilisés, contribuerait à rendre le système du PAM plus visible et à en rendre l'accès plus aisé à tous ceux qui sont concernés, aussi bien le grand public que les organisations.

Recommandation:

Le Bureau souhaitera peut-être proposer au Secrétariat de suivre attentivement le processus d'établissement des rapports en vue d'assurer sa pleine appropriation par les Parties contractantes et sa durabilité.

c) *Mise en œuvre et respect de la Convention de Barcelone*

16. À Catane, les Parties contractantes ont décidé la création d'un groupe de travail d'experts juridiques et techniques (ci-après dénommé le "groupe de travail"), chargé de l'élaboration d'une plate-forme "visant à promouvoir l'application et le respect de la Convention de Barcelone", qui sera soumise pour examen à leur Quatorzième réunion en 2005.

17. Le principal résultat des travaux de ce groupe de travail sera un document présentant les options possibles et des recommandations concernant la mise en place d'un mécanisme promouvant la mise en œuvre et le respect de la Convention de Barcelone.

18. Le document devrait viser l'établissement d'un mécanisme transparent, efficace par rapport à son coût, simple, flexible, conduit par les pays et qui aurait pour vocation d'aider les Parties à appliquer les dispositions de la Convention de Barcelone et, en particulier, de faciliter le processus de mise en œuvre par les pays en développement de la Convention et des Protocoles.

Composition du groupe de travail

19. Conformément à la décision ci-dessus, et en vue d'assurer la diversité d'expérience, la représentation de pays en développement et de pays développés et de sous-régions géographiques différentes, le groupe de travail sera constitué de six experts désignés par les gouvernements sur la base de leurs compétences et qualifications juridiques ou techniques et d'un membre représentant les ONG/partenaires du PAM. Le groupe de travail sera assisté dans ses travaux par le Secrétariat et par deux experts juridique et technique internationaux.

20. Sur les six pays requis, cinq se sont proposés et leur participation au groupe de travail a été décidée à Catane, à savoir: la Croatie, la Grèce, Israël, l'Espagne et la République arabe syrienne.

21. La Grèce, Israël, l'Espagne et la République arabe syrienne ont déjà désigné leurs experts chargés de participer au groupe de travail. Le processus de désignation est en

cours pour les experts restants des deux autres Parties contractantes et pour le représentant des ONG/partenaires du PAM. Ces dernières ont demandé au Secrétariat d'établir un mandat pour la participation au groupe de travail. Le Secrétariat a transmis le mandat en question et attend l'information en retour. La France a récemment soumis sa candidature officielle de participation au groupe de travail

22. En vue d'assurer un meilleur équilibre géographique dans la composition du groupe de travail, la représentation au sein de celui-ci de pays du Maghreb pourrait être prise en considération et probablement encouragée.

23. Le Secrétariat prépare actuellement le mandat des experts juridique et technique indépendants en vue de faciliter le processus. Il établit également un document liminaire sur les éléments éventuels d'une telle plate-forme.

Sessions de travail

24. Conformément à la décision des Parties contractantes, toutes les Parties contractantes devraient être régulièrement tenues informées de l'état d'avancement des travaux du groupe de travail. En outre, les réunions du groupe de travail seront ouvertes à d'autres Parties contractantes ou partenaires du PAM désireux d'y participer, à condition qu'ils prennent à leur charge les frais de cette participation.

25. Pour assurer le partage de l'information avec le Bureau et aider les membres du groupe de travail dans leurs délibérations, il pourrait être utile d'organiser les sessions du groupe en les juxtaposant aux réunions du Bureau. Ce dernier aurait ainsi l'occasion d'être informé de l'état d'avancement des travaux et de décider de la suite à donner.

Recommandations:

Le Bureau pourrait proposer au Secrétariat :

- **d'organiser, le cas échéant, les sessions du groupe de travail en les juxtaposant aux réunions du Bureau;**
- **de veiller à ce que toutes les Parties contractantes soient tenues informées des progrès accomplis tout au long du processus;**
- **d'établir une plate-forme en gardant à l'esprit que le principal objectif consiste à mettre en place un mécanisme transparent, efficace par rapport à son coût, simple, flexible et conduit par les pays, ayant pour vocation d'aider les pays à appliquer les dispositions de la Convention de Barcelone.**

d) Autres questions

Instrument juridique sur la GIZC

26. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont, à leur Treizième réunion ordinaire à Catane (novembre 2003), adopté une recommandation demandant "d'élaborer le projet de texte d'un protocole régional sur la gestion intégrée du littoral, sur la base d'un large processus de consultation des experts et de toutes les autres parties intéressées en vue de son examen par les Parties contractantes".

27. À cette fin, le forum régional sur la GIZC qui doit se tenir à Cagliari (Italie) du 28 au 30 mai 2004 représente la première étape du processus de consultation. Le forum a pour objectifs:

- de présenter l'étude de faisabilité du protocole sur la GIZC en Méditerranée;

- d'engager un débat ouvert parmi les autorités et les parties prenantes de la région sur la nécessité d'un nouvel instrument juridique relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée;
- de recevoir des contributions pour la rédaction du Protocole;
- de convenir du processus de consultation pour la rédaction du Protocole.

28. Les groupes de parties prenantes ci-après ont été invités: ministères de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du tourisme, des travaux publics et/ou du développement; autorités locales et régionales du littoral; organisations internationales; autres mers régionales; communauté scientifique; ONG; associations professionnelles (chambres de commerce, voyagistes et/ou entreprises touristiques, associations d'architectes et de planificateurs, associations juridiques, etc.); institutions financières (IBRD, EBRD, BEI, Banque asiatique de développement, banque africaine de développement, Banque arabe de développement); autres experts.

29. Il est prévu que, dans un premier temps, des enseignements seront tirés des processus préparatoires de trois Protocoles antérieurs: Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole "tellurique"), Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole "ASP & biodiversité"), et Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques"), ce qui permettra d'éviter des chevauchements et conflits entre les trois instruments et le quatrième. La valeur ajoutée et la complémentarité du nouveau Protocole devraient être mises en relief.

30. Il serait également utile d'engager le processus de préparation d'un document opérationnel pour la mise en œuvre du protocole, qui serait conduit parallèlement au processus de préparation du protocole proprement dit; de la sorte, les principales dispositions et leurs incidences lors de la future entrée en vigueur pourraient être expliquées, les acteurs et les partenaires préparés, et leur adhésion à l'instrument plus facilement acquise.

Différences minimales du texte juridique de la Convention de Barcelone dans sa version arabe

31. Le Ministère des affaires étrangères de l'Algérie a soumis une *Note Verbale* à l'État dépositaire, lequel en a référé ensuite au Siège du PNUE à Nairobi en formulant ses propres observations. Le Siège du PNUE a alors porté ladite *Note Verbale* à l'attention du Secrétariat pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent. La *Note Verbale* fait état de quelques différences entre le texte arabe et le texte français des amendements à la Convention de Barcelone, tels que mentionnés dans l'Acte final de la Conférence de plénipotentiaires à Barcelone les 9 et 10 juin 1995. Le Ministère des affaires étrangères d'Algérie sollicite l'avis des services juridiques compétents de l'État dépositaire concernant ses observations, afin de garantir l'uniformité de toutes les versions de la Convention, ce qui contribuerait de même à accélérer le processus de ratification de l'Algérie.

32. Les services compétents du Ministère des affaires étrangères d'Espagne, dans leur *Note Verbale* adressée au Siège du PNUE le 3 mars 2004, informent le Secrétariat qu'ils ont établi que quelques différences existent entre les deux textes. En leur qualité d'État dépositaire, ils proposent d'appeler l'attention de tous les États parties à la Convention et que, lors de la prochaine réunion ordinaire, ou bien, si cela s'avère nécessaire, lors d'une réunion extraordinaire spécialement convoquée pour traiter de cette question, ces différences puissent être éliminées par le biais d'un *Procès-verbal* qui sera adopté par les États parties, conformément aux dispositions de la Convention. Ou bien ces différences pourront être éliminées par le biais d'un *Procès-verbal* qui sera distribué aux États parties

par les voies diplomatiques. Les membres du Bureau seront mis au courant de ces différences de façon à se prononcer sur la suite à donner.

Recommandation:

The Bureau est invité à examiner la question d'une élimination des différences entre le texte arabe et le texte français des amendements à la Convention de Barcelone, selon les modalités qui pourraient être jugées utiles et appropriées, en sorte que tous les obstacles susceptibles de retarder l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone soient levés.

Appui aux pays sur les questions juridiques

33. La Treizième réunion des Parties contractantes a recommandé au Secrétariat d'aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à adhérer aux instruments juridiques du PAM et d'élaborer leur législation nationale en y transposant les principales prescriptions de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

34. Au cours de la période couverte par le présent rapport, une assistance a été fournie à l'Albanie.

35. Quelques pays éprouvent des difficultés à saisir les implications que des accords internationaux peuvent avoir pour leur législation nationale et auraient vraisemblablement besoin d'une aide pour identifier les lacunes en question ainsi que pour élaborer, promulguer et appliquer de manière effective les lois et règlements en vue de se conformer aux dispositions de la Convention de Barcelone.

36. Sans préjuger des demandes d'assistance juridique qui pourraient être reçues des Parties contractantes à cet égard, le Secrétariat se propose, dans l'avenir, de planifier et de fournir une assistance juridique sur la base des conclusions et recommandations résultant du processus d'élaboration des rapports nationaux "sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles" et de leur évaluation.

Qualité de membre du Bureau des Parties contractantes

37. À Catane, les Parties contractantes ont demandé au Bureau d'examiner et clarifier la question de la représentation et de la qualité de membre du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Recommandation:

Le Bureau est invité à examiner cette question et à donner au Secrétariat les instructions qu'il pourrait juger appropriées.

Publication des textes juridiques en anglais et en français

38. À Catane, la question du caractère non officiel des textes juridiques du système du PAM a été abordée. L'expérience a montré que les tribunaux nationaux ont reconnu la validité des instruments juridiques du PAM avant même qu'ils ne soient entrés officiellement en vigueur. Par conséquent, il n'y a pas lieu de continuer à publier ces instruments en 2004 en y apposant la mention "**document non officiel**".

39. À cet égard, il a été proposé que lors de la publication des documents à l'avenir, la mention "**document non officiel**" soit supprimée. Après tout, les textes juridiques se trouvent déjà dans le domaine public.

I.B Cadre institutionnel

a) Évaluation du PAM

40. À leur Treizième réunion à Catane en novembre 2003, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat de lancer l'évaluation externe d'ensemble du PAM en vue de la présenter à la réunion des Parties contractantes de 2005. Le Secrétariat est d'avis que la formulation du PAM - Phase III reposera avant tout sur les principales conclusions et recommandations de cette évaluation.

41. D'une manière générale, il est escompté de cet exercice d'évaluation qu'il serve de base à une réforme visant à:

- a) améliorer l'efficacité du PAM en tant que Secrétariat de la Convention de Barcelone et des Protocoles dans la promotion et la supervision de la mise en œuvre de ces instruments;
- b) promouvoir une intégration plus effective des considérations environnementales dans l'élaboration des politiques aux niveaux régional et national;
- c) améliorer la visibilité régionale et internationale du PAM grâce à une intégration plus effective de ses composantes dans le cadre du développement durable et sur la base des recommandations contenues dans le Plan d'application de Johannesburg;
- d) formuler et mettre en œuvre une stratégie de coopération davantage proactive avec les institutions régionales et internationales qualifiées, les OIG et ONG, dans le cadre d'une stratégie de partenariat et de communication plus objective.

42. Le Secrétariat est d'avis que l'exercice d'évaluation devrait être réalisé:

- comme partie intégrante des évaluations en cours des composantes du PAM;
- à trois niveaux d'analyse, à savoir: performances passées, objectifs prévus. contexte international et régional, y compris les développements juridiques et politiques dans la région méditerranéenne;
- assurer une intégration effective des composantes du PAM sous la direction du Secrétariat;
- en vue d'intégrer pleinement l'approche écosystémique dans le cadre du PAM - Phase III et de toutes ses composantes;
- en adoptant une approche ouverte et participative grâce:
 - a) à une étude préliminaire et une analyse approfondie des documents pertinents;
 - b) à des réunions et entretiens avec les points focaux nationaux du PAM et les partenaires du PAM;
 - c) au partage de l'information avec toutes les Parties contractantes.

43. L'échéancier proposé est le suivant:

Juin ~~XII~~ ~~W~~

- Formulation de mandats pour l'évaluation et le recrutement des évaluateurs;

Octobre 2004

- Lancement du processus d'évaluation lors d'une réunion d'experts désignés par les gouvernements;

Mars 2005/avril 2005

- Examen de l'avant-projet du document d'évaluation lors d'une réunion des experts désignés par les gouvernements;

Septembre 2005

- Soumission de l'ensemble du projet de document d'évaluation à la réunion des points focaux nationaux;

Novembre 2005

- Soumission du projet final du document d'évaluation à la réunion des Parties contractantes, pour examen et adoption s'il y a lieu.

b) Évaluation des composantes du PAM

44. Une autre activité essentielle du PAM au cours du présent exercice biennal est l'évaluation externe de ses composantes. À cet égard, et conformément aux décisions des Parties contractantes, le Secrétariat a:

- invité et aidé le CAR/TDE, le CAR/PP et le MED POL à préparer et lancer leurs évaluations avec, dans chaque cas, un objectif complémentaire respectif, à savoir:
 - transformer le CAR/TDE en Centre pour les technologies de l'information et de la communication;
 - élargir le CAR/PP en un Centre pour les technologies propres et le développement durable;
 - et contribuer à la préparation de MED POL- Phase IV;
- défini les prochaines étapes et pris des mesures en vue de réaliser une étude de faisabilité et de formuler des propositions pertinentes concernant le nouveau programme sur le patrimoine historique et le développement durable. À cette fin, un consultant a été recruté. Les principales conclusions de son travail devraient être remises en décembre 2004. L'étude de faisabilité, avec ses recommandations et actions prioritaires, sera examinée par des experts désignés par les gouvernements lors d'une réunion qui se tiendra à Marseille au début de l'année prochaine.

45. À la suite de l'évaluation du CAR/ASP, et notamment en relation avec les questions de gestion et institutionnelles, des échanges et discussions ont eu lieu avec le personnel du Centre directement concerné et avec les autorités nationales. La nomination de la nouvelle directrice quelques semaines avant la réunion des Parties contractantes et le départ du directeur scientifique au début mars 2004 ont soulevé des problèmes qui ont réclamé une attention soutenue de la part du Secrétariat. Cela étant, le Secrétariat a fourni un appui constant à la directrice du Centre, y compris une assistance pour la nomination d'un nouveau directeur scientifique. Le Secrétariat continuera à prêter attention et appui au Centre dans l'amélioration et le maintien de ses activités. Cependant, il conviendrait de procéder à un suivi de l'évaluation et des recommandations formulées, en particulier en ce qui concerne le statut du Centre.

Recommandations:

Le Bureau est invité à:

- **fournir au Secrétariat les indications qu'il pourrait juger utiles pour le lancement et l'organisation de l'évaluation externe du PAM;**
- **Autoriser le prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) d'un montant de 60 000 euros pour le financement de l'exercice d'évaluation externe du PAM.**

I.C. Coopération et partenaires

a) Coopération avec la Commission européenne

46. En application de la décision des Parties contractantes, le Secrétariat s'est concerté avec les fonctionnaires de la DG ENV de la CE et de l'Agence européenne de l'environnement (AEE) en vue de la reprise des discussions sur le resserrement de la coopération entre eux et sur la préparation d'un programme de travail conjoint. À cet égard, une mission auprès de la CE et de l'AEE était prévue pour février 2004 et toutes les composantes du PAM étaient invitées à soumettre des observations et suggestions sur les activités passées, présentes et à venir avec la CE. La mission a été reportée dans l'attente de la nomination du nouveau Coordonnateur qui, à l'époque était prévue pour le mois de février. Une session de travail entre le Coordonnateur du PAM et la Commission européenne se tiendra au début juin en vue d'examiner le cadre politique de la coopération.

47. Entre-temps, le Secrétariat a eu l'occasion d'examiner avec le Directeur des affaires internationales de la DG ENV/CE l'importance de l'élaboration d'un programme de travail conjoint. Pour sa part, le Directeur a déclaré qu'il était prêt à définir les divers moyens appropriés d'appliquer la décision des Parties contractantes au cours de la prochaine réunion du Bureau. En outre, le MED POL a commencé à travailler avec l'AEE à l'élaboration d'une version actualisée du "Rapport sur l'état du milieu marin en Méditerranée" afin qu'il soit finalisé avant la prochaine réunion des Parties contractantes de 2005 en Slovénie.

48. Conformément à la demande des Parties contractantes, le Secrétariat a étroitement suivi le processus d'élaboration de la stratégie marine européenne conduit par la Commission européenne, et il y a contribué. Des représentants du MED POL ont assisté à toutes les réunions techniques et ont pris une part active aux discussions sur les documents techniques et politiques proposés par l'Union européenne pour refléter les impératifs et objectifs méditerranéens..

49. Le MED POL a réalisé une analyse comparative des mesures contenues dans le Programme d'actions stratégiques (PAS) et dans la législation et la politique de l'UE concernant la réduction de la pollution d'origine terrestre. L'analyse a pris en compte les objectifs et buts du PAS et des directives UE en vigueur, et notamment de la directive-cadre sur l'eau et de la stratégie marine de la CE en cours de finalisation. L'analyse comparative, qui a fait l'objet d'un examen informel par la DG/ENV de la CE, sera prochainement publiée pour faciliter la mise en œuvre du PAS par les pays européens/méditerranéens.

b) Coopération avec d'autres organisations et programmes des Nations Unies

Accréditation auprès de l'ECOSOC et de la CDD-ONU

50. À la suite de la décision des Parties contractantes à Catane demandant au Secrétariat "d'entreprendre les étapes nécessaires de la Convention de Barcelone avec l'ECOSOC-NU de manière à améliorer la visibilité du PAM et à être en mesure de participer directement à la CDD-NU comme observateur, en vue d'accroître sa contribution à la mise en œuvre des décisions de la CDD-NU au niveau régional", des initiatives sont prises pour régler la question. Le Secrétariat fera rapport sur cette question à la prochaine réunion du Bureau.

Coopération avec le FEM

51. Compte tenu du succès de la mise en œuvre du Projet FEM pour la Méditerranée, le Secrétariat envisage maintenant de formuler un nouveau projet avec le PAM. Ce projet, dont la teneur et les objectifs sont encore en discussion, devrait appuyer la mise en œuvre du PAS ainsi que celle du PAS BIO récemment adopté, et cela d'une manière intégrée. À ce

stade de la formulation, le projet comporterait deux grands éléments: a) renforcement des capacités et b) création d'un fonds d'investissement. Si le premier devrait être en majeure partie consacré à l'exécution de programmes de renforcement des capacités – tant régionaux que nationaux – pour faciliter la mise en œuvre du PAS et du PAS BIO, le fonds devrait être présenté aux pays de la région sous forme de prêts à des conditions avantageuses pour permettre les investissements relatifs, là aussi, à la réalisation des buts et objectifs du PAS MED et du PAS BIO. Une réunion interorganisations chargée d'examiner la teneur du projet est prévue pour juin prochain et une importante réunion de bilan est prévue pour septembre prochain.

Coopération avec la CEE-ONU

52. En coopération avec le Secrétariat de la Convention Espoo sur l'EIE dans un contexte transfrontière, un séminaire conjoint sur les questions des rapports s'est tenue à Tunis les 10 et 11 mai 2004. Elle s'est penchée essentiellement sur les avantages d'une coopération interactive et synergie plus étroites entre les deux conventions pour la région méditerranéenne au titre de l'application de l'article 4 de la Convention de Barcelone, en particulier dans l'éventualité où les pays de la rive Sud de la Méditerranée participeraient aux activités de la Convention Espoo ou adhéreraient à celle-ci.

53. La sixième conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" se tiendra en Serbie-et-Monténégro en 2006, et par conséquent dans la région méditerranéenne. L'ordre du jour de cette importante réunion sera arrêté en septembre 2005 par le Comité sur la politique environnementale de la CEE-ONU. De nombreux programmes et organisations sont intéressés à y prendre part. Le PAM/PNUE devrait prendre l'initiative dès maintenant, en particulier avec le pays hôte qui est aussi une Partie contractante, de figurer à l'ordre du jour de la Conférence ministérielle.

54. La Convention de Barcelone et le PAM n'ont pas bénéficié d'un traitement suffisant dans le troisième rapport de l'Agence européenne de l'environnement (AEE) publié dans le contexte de la Conférence de Kiev ni dans les autres documents connexes. Des contacts plus étroits s'imposent avec l'AEE, le Groupe de travail sur la surveillance et le Comité sur la politique environnementale de la CEE-ONU, dont sont membres plusieurs Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

55. Des contacts sont en cours avec les secrétariats de la Convention d'Aarhus, de la Convention d'Helsinki et de la Convention sur les accidents industriels de la CEE-ONU afin d'instaurer une synergie avec leurs activités sur l'établissement d'un mécanisme de respect des dispositions, la mobilisation de la société civile et les questions de responsabilité et réparation des dommages.

Recommandation:

Le Bureau jugera peut-être utile d'inviter instamment les Parties contractantes membres de la CEE-ONU à veiller à ce que la Méditerranée et la Convention de Barcelone bénéficient d'une meilleure prise en considération et visibilité quant à leurs principales activités et publications, et notamment à ce que la Convention de Barcelone figure à l'ordre du jour de la Conférence ministérielle.

c) Synergie et coopération avec d'autres programmes et initiatives dans la région

56. Plusieurs organisations aspirent à coopérer avec le PAM. Une coopération satisfaisante s'est instaurée avec le Centre environnemental régional pour l'Europe centrale et orientale (REC), avec la possibilité d'organiser quelques activités conjointes. De bonnes perspectives s'ouvrent également avec le Centre de gestion euro-arabe en Espagne, ainsi

qu'avec les programmes Baltique 21 et MedWet. De véritables perspectives font encore défaut en ce qui concerne la société civile et les ONG. La coopération avec des ONG s'est limitée à une aide sporadique du PAM à des activités ou des réunions. La société civile est assez développée en Méditerranée et elle est présentement en mesure de rassembler des ressources et des capacités importantes.

57. Le programme AZAHAR (Programme de coopération concernant le développement durable, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles en Méditerranée), doté d'un budget annuel de 18 millions d'euros, est alimenté exclusivement par des fonds provenant du gouvernement et des régions autonomes d'Espagne. AZAHAR exécute certains projets importants dans les pays du Maghreb et en Palestine

58. En application de la recommandation pertinente de Catane, deux activités conjointes ont été menées avec le REC. L'une a consisté en la participation à un séminaire international à Tirana, concernant la mise en œuvre d'accords environnementaux en Albanie, un projet financé dans le cadre du Programme régional de reconstruction environnementale de l'Europe du Sud-Est (REReP), conçu pour aider les pays en voie de de préadhésion ou d'adhésion à l'UE en faveur du développement durable, de la stabilité et de la reconstruction de l'environnement dans la région. Les secrétariats de plusieurs conventions environnementales ont été invités à cette réunion et un ensemble de recommandations pour chaque convention a été adopté et officiellement soumis aux autorités compétentes de l'Albanie, notamment celles chargées des questions de la Convention de Barcelone.

59. Au titre du même programme REReP, le REC a invité le Secrétariat du PAM à contribuer à la tenue d'un séminaire en Croatie sur les questions juridiques soulevées par le nouveau Protocole "prévention et situations critiques" de la Convention de Barcelone. La contribution du Secrétariat a été importante à la bonne organisation de ce séminaire.

I.D. Commission méditerranéenne du développement durable

60. Compte tenu de l'importance de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Secrétariat s'emploie, depuis le début décembre 2003, à donner suite aux décisions pertinentes prises par les Parties contractantes à leur Treizième réunion de Catane. Ces décisions concernent le lancement des nouvelles étapes de l'élaboration de la SMDD, l'organisation et la préparation des documents nécessaires pour la réunion du Comité directeur de la CMDD et de la 9^e réunion de la CMDD, la coopération avec les partenaires des grands groupes, la promotion de la visibilité de la CMDD et de la SMDD et le processus de nomination du titulaire du nouveau poste consacré aux activités de la CMDD/SMDD.

a) Élaboration de la SMDD

61. À leur réunion de Catane, les Parties contractantes ont décidé de prendre note de la "Vision" et des "Orientations-cadre" pour une SMDD, en demandant toutefois aux Parties de soumettre, s'il y avait lieu, des observations complémentaires avant le 15 janvier 2004. À cette date, des observations n'avaient été reçues que de l'Égypte et de l'Espagne, essentiellement à propos des prochaines étapes et n'affectant pas la teneur des rapports présentés pour examen aux Parties contractantes. La CE a déclaré qu'elle n'avait pas d'observations à formuler sur les documents présentés aux Parties en novembre 2003. En conséquence, le Président du Bureau a envoyé en mars 2004 une lettre aux membres de celui-ci pour les informer que l'on pouvait considérer que, désormais, les Parties contractantes avaient pris note de la teneur de la "Vision" et des "Orientations-cadre" et que ces documents constitueraient la base de référence à l'élaboration de la SMDD.

62. Immédiatement après cette notification aux membres du Bureau, le Secrétariat est convenu avec le Président du Bureau des prochaines étapes, en particulier la réunion du Comité directeur de la CMDD, l'atelier sur l'élaboration de la SMDD et la 9^e réunion de la CMDD; il avait été prévu à l'origine que ces activités auraient lieu plus tôt, mais elles avaient été reportées à la demande du Siège du PNUE en attendant la nomination du nouveau Coordonnateur du PAM/PNUE. Environ deux mois plus tard, eu égard au retard pris par le processus de nomination, le Secrétariat a été autorisé à organiser ces activités.

b) Comité directeur de la CMDD

63. Pour conseiller le Secrétariat sur l'élaboration de la SMDD, le Comité directeur, présidé par la Croatie, s'est réuni le 7 avril 2004 dans les locaux du CAP/PAP, à Split; le CAR/PB et le CAR/PAP étaient invités à y prendre part, ainsi qu'un expert qui avait établi un projet de méthodologie pour l'élaboration des éléments de la stratégie sur la base de deux cas tests relatifs à l'eau et à l'énergie, tirés des domaines d'action prioritaires des "Orientations"; c'était là le principal point inscrit à l'ordre du jour et les résultats des discussions ont été considérés comme des contributions importantes à l'atelier pour l'élaboration de la SMDD organisé un mois plus tard à Rabat.

64. Les conclusions des discussions sur d'autres points de l'ordre du jour seront portées directement à l'attention de la 9^e CMDD; en outre, compte tenu de l'importance du thème "Agriculture et développement rural durables", le CAR/PB a été invité à rédiger une note d'information et une proposition de texte succinct (reproduit à l'**annexe IV** du présent rapport) qui pourraient être éventuellement intégrés dans les "Orientations" pour la SMDD après des consultations appropriées entre les Parties contractantes et les membres de la CMDD.

c) Neuvième réunion de la CMDD

65. Suite à l'offre obligeante du Ministre italien de l'environnement et du territoire, S.E. M. Altero Matteoli, faite à Catane, d'accueillir la 9^e réunion de la CMDD et d'en partager les coûts, il a été convenu d'organiser la réunion du 17 au 19 juin 2004 à Gênes, avec trois points importants à l'ordre du jour: a) la préparation de la SMDD (objectifs et buts prioritaires, responsabilités, résultats escomptés, organisation des travaux, avant tout tels que proposés par l'atelier de Rabat); b) le programme de travail à moyen terme de la CMDD, et c) les conclusions et propositions du groupe de travail sur le thème "Financement et coopération pour le DD en Méditerranée". Il y aura également des présentations sur les progrès accomplis concernant le "Rapport Environnement et Développement", le programme sur le patrimoine culturel et l'étude d'impact en cours sur la durabilité de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. En outre, une série de manifestations parallèles seront également organisées.

d) Coopération avec les grands groupes

66. Suite à la demande des Parties contractantes d'améliorer la coopération avec les grands groupes, en relation notamment avec les activités de la CMDD, le Secrétariat a fourni un appui à une session de travail entre les principaux réseaux méditerranéens d'ONG; au cours de cette session, qui s'est tenue les 17 et 18 janvier 2004 à Madrid, les divers moyens qu'on les ONG d'améliorer leur participation à la CMDD et leur contribution à la SMDD ont été examinés. Les conclusions ont été présentées à d'autres réunions et seront de nouveau discutées à la 9^e réunion de la CMDD. En attendant, les ONG ont établi une proposition de projet qui, si elle se traduit dans les faits, apportera un concours précieux à l'élaboration de la SMDD et de son suivi dans le cadre de forums pertinents tenus aux niveaux nationaux et rassemblant les acteurs concernés de divers secteurs.

67. Le Secrétariat a également eu des séances de travail avec des représentants des Chambres de commerce méditerranéennes pour continuer à examiner et évaluer la

proposition d'un "Institut d'été sur la gestion du littoral" qui pourrait être organisé dans la région de Split en Croatie à titre d'essai, en y associant des acteurs concernés des secteurs public et privé. Le Ministre de l'environnement de la Croatie s'est déjà déclaré intéressé et prêt à soutenir ce projet.

e) Information et communication

68. Pour conférer une plus grande visibilité à la CMDD et à la SMDD, le Secrétariat a participé et contribué à deux importantes réunions où ont été soulignées les avancées du processus préparatoire de la SMDD. L'une a été le Forum sur le partenariat international, organisé à Rome du 3 au 5 mars 2004 par le Ministère italien de l'environnement et du territoire et par la CDD-ONU, et l'autre la 12^e session de la CDD-ONU où une manifestation parallèle sur "Les réponses méditerranéennes aux engagements du Sommet de Johannesburg" a été organisée conjointement par le MIO-ECSDE, la CE et les Ministères hellénique et italien de l'environnement; à cette occasion, une version actualisée de l'initiative de partenariat PAM/PNUE sur la SMDD a été distribuée.

f) Processus de nomination du cadre affecté à la CMDD

69. Sitôt après la réunion des Parties contractantes à Catane, où la nomination d'un fonctionnaire affecté à la CMDD/SMDD a été approuvée, des dispositions ont été prises avec le Siège du PNUE en vue de nommer la personne requise le plus rapidement possible. Le processus de sélection est toujours en cours.

70. La définition d'emploi pour le poste de "Fonctionnaire chargé des questions de développement durable", et les documents de classement ont été établis et transmis au PNUE. Comme, selon le PNUE, les fonctions en question correspondent à des activités essentielles, le PNUE a recommandé que le poste soit classé P-3, ce qui faciliterait le processus de recrutement dans le cas où les Parties contractantes décideraient de confirmer ce poste par la suite. Au moment de la réunion du Bureau, l'avis de vacance de poste devrait avoir été publié. Dans le même temps, pour ne pas grever le PAM et, en fin de compte, les Parties contractantes de dépenses supplémentaires de personnel, le Secrétariat compte maintenir sa proposition initiale de classer le poste en L-3.

100 sites historiques

71. Tout en préparant le nouveau programme de travail conformément à la décision des Parties contractantes à Catane, l'*Atelier du Patrimoine* a réalisé un certain nombre de réunions et d'activités. Il a aussi participé aux principales réunions institutionnelles du PAM. À la suite des dégâts subis par les quartiers de Beyoğlu et de Galata (Istanbul, Turquie) en novembre 2003, leurs municipalités ont sollicité une mission d'aide technique pour aider à établir un plan de protection et de reconstruction des zones sinistrées. Cette initiative est conforme à la mission de surveiller des sites inscrits sur la liste du programme des 100 sites historiques.

72. En partenariat avec le Conseil de l'Europe et le programme Culture 2000 de la Commission européenne, il a été conçu un plan de mise en œuvre de projets intégrés d'évaluation et de réhabilitation du patrimoine architectural et archéologique dans les Balkans. Les activités concernent avant tout la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro.

73. Au cours de la période considérée, des missions d'assistance technique ont été entreprises en novembre 2003 en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro, et en mars 2004 en Croatie.

74. En partenariat avec les autorités nationales et locales du Maroc, une assistance technique a été fournie pour la préparation du dossier concernant la ville portugaise d'El Jadida en vue de l'inscrire au Patrimoine mondial, ainsi que pour la protection de la médina de Marrakech dans le projet d'aménagement de cette ville.

I.E. ONG/partenaires du PAM

75. Après avoir, pour la première fois, facilité la tenue d'une réunion des ONG/partenaires du PAM à la veille de la réunion des Parties contractantes à Catane, plusieurs activités ont été entreprises par le Secrétariat dans ce contexte.

76. Le Secrétariat a régulièrement informé ses partenaires des activités du PAM, encouragé leur participation à ces activités et organisé avec eux des réunions de consultation concernant l'élaboration de la SMDD.

77. Le Secrétariat a traité plusieurs demandes d'ONG pour le financement de projets consacrés à des sujets importants et intéressants axés sur la réalisation des objectifs du PAM et y concourant, ainsi que sur les besoins de renforcement de leurs propres capacités.

78. Une ONG albanaise a soumis une demande d'inscription sur la liste des partenaires du PAM.. Elle s'occupe principalement des questions de prévention et de lutte antipollution. Ainsi pourrait-elle contribuer dans une large mesure à aider les autorités nationales à mettre en œuvre les Protocoles "tellurique" et "immersions". C'est une organisation qui dispose d'un réseau d'agences dans tout le pays. Elle pourrait également mettre en place un forum d'ONG à l'avenir. Conformément à la décision prise à ce sujet à Catane, le Secrétariat a informé toutes les Parties contractantes de cette demande d'inscription. Le Secrétariat est d'avis que cette demande doit être appuyée, en gardant présent à l'esprit que le rôle des ONG sur les questions relatives à la prévention et à la lutte antipollution et à la mise en œuvre du PAS présentent encore des déficiences sur la rive Sud de la Méditerranée.

Recommandation:

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau est invité à examiner et à approuver l'inscription sur la liste des partenaires du PAM de l'"Association des chimistes albanais".

I.F. Information, sensibilisation et participation du public

79. Depuis la Treizième réunion des Parties contractantes, outre la consolidation du programme en cours, de nouvelles activités ont été lancées pour mettre en œuvre la stratégie du PAM en matière d'information ainsi que les décisions prises par les Parties contractantes à Catane, leur principal objectif étant la promotion de la visibilité du PAM.

a) Couverture des activités du PAM par les médias

80. Le PAM a développé des relations avec des professionnels des médias méditerranéens, et ce avec des résultats positifs.

81. Pour la première fois, un bon nombre de journalistes des pays membres du PAM ont été accrédités pour couvrir la réunion des Parties contractantes à Catane ; ils représentaient des quotidiens, des hebdomadaires et des mensuels, des chaînes de radio et télévision et des agences de presse nationales d'Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Espagne, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie. Des professionnels de médias ont interviewé des ministres et des délégués

participant à la réunion des Parties contractantes. Environ 250 articles ont été publiés par certains des périodiques ayant la plus large audience, en plus des programmes de radio et télévision. Un dossier de coupures de presse offrant un bon échantillon de cette large couverture par les médias a été réalisé et distribué aux participants de la réunion des Parties contractantes ainsi qu'aux représentants des médias.

Atelier sur la biodiversité organisé à l'intention des professionnels des médias méditerranéens

82. Vingt journalistes représentant de grands titres de la presse quotidienne et périodique, de chaînes de radio et de télévision des pays ci-après: Chypre, Croatie, Égypte, Grèce, Italie, Liban, Malte Maroc, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Syrie, Tunisie et Turquie, ont pris part à un atelier sur la biodiversité en Méditerranée, organisé à Nicosie (Chypre) du 11 au 13 mars 2004 en collaboration avec le CAR/ASP.

83. Un exposé a été fait aux participants sur l'état de la mer Méditerranée, ses principales ressources, la Convention de Barcelone et ses Protocoles, ainsi que sur les activités et projets entrepris par le PAM et ses Centres d'activités régionales.

84. Des communications sur la biodiversité en Méditerranée ont également été faites par la directrice du CAR/ASP, un spécialiste tunisien en biologie marine - ancien directeur scientifique du CAR/ASP - et par un haut fonctionnaire du Gouvernement chypriote.. Des ONG avaient invitées à prendre part à l'atelier.

85. L'atelier a suscité un large écho dans la presse écrite, en plus de la couverture assurée par la radio et la télévision. Un dossier de presse sur la couverture par les médias a été réalisé et distribué.

Le PAM et la Journée mondiale de l'environnement

86. Sept articles ont été rédigés par le PAM pour diffusion à la presse écrite et radiotélévisée, centrés sur la mer Méditerranée et la Journée mondiale de l'environnement, laquelle est cette année consacrée aux mers et aux océans.

b) Participation du public

87. Suite à la décision des Parties contractantes concernant la participation du public, il a été élaboré un document exposant le concept d'approche participative, sa pertinence pour l'ensemble du processus de prise de décision, ainsi que les lignes directrices spécifiques pour son intégration dans les plans et activités destinés à réduire la pollution tout en promouvant le développement durable..

88. Ce document et les lignes directrices ont été présentés pendant le cours de formation régional à l'élaboration des plans d'action nationaux dans le cadre du PAS MED, organisé à Izmit (Turquie), du 4 au 6 mars 2004. Le programme du cours reposait sur le concept d'approche participative.

89. Lors de cette présentation, il a été souligné que l'association active des parties prenantes au processus est un facteur déterminant pour qu'elles dégagent un consensus, ce qui leur permet de s'appropriier ledit processus, d'accroître leur confiance dans les institutions, d'apporter leurs nécessaires contributions d'une manière efficace et de concourir résolument à résoudre les conflits et à assurer une mise en œuvre adéquate et effective des PAN.

c) Publications du PAM:

MedOndes

90. Trois nouveaux numéros de *MedOndes*, en anglais, arabe et français, ont été publiés par le Secrétariat. Deux numéros sont consacrés à la Treizième réunion des Parties contractantes à Catane et le troisième à la région méditerranéenne dans le contexte de la Journée mondiale de l'environnement.

Série des rapports techniques du PAM

91. Sept nouveaux volumes de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés au cours de la période considérée. Neuf autres sont sous presse et un autre en préparation..

d) Préparation d'une nouvelle publication sur l'état du milieu marin et côtier de la Méditerranée

92. Le Secrétariat du PAM a amorcé, de concert avec l'Agence européenne de l'environnement (AEE), l'élaboration d'un rapport sur l'état du milieu marin et côtier de la Méditerranée, en réponse à une demande de la réunion des Parties contractantes à Catane.

I.G. Questions financières, de personnel et concernant la sécurité

a) État de l'exécution financière du budget-programme du PAM

Versement des contributions

93. Au 31 décembre 2003, la position du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée était la suivante:

- Total des contributions versées en 2003 pour 2003 et les années antérieures: 5 542 263 dollars E.U. représentant 80 % du montant total dû.
- Total des contributions non versées pour 2003 et les années antérieures: 1 395 500 représentant 20 % du montant total dû.

94. Au 1er janvier 2004, le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée a été converti en euros et toutes les contributions non acquittées ont été converties au taux de change en vigueur en décembre, soit 0,801 euro contre 1 dollar E.U., puisque les versements pour les années antérieures avaient été opérés aussi bien en euros qu'en dollars E.U., le tableau annexé rend compte des versements pour les années antérieures avec la monnaie dans laquelle ils ont été effectués.

95. La position, au 31 mars 2004, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée était la suivante (reproduite à l' **annexe III**): :

- Total des contributions annoncées pour 2004: 6 612 684 €
- Total des contributions recouvrées en 2004 pour 2004: 2 933 138€(44,36 % des contributions annoncées pour 2004)
- Total des contributions annoncées non versées pour les années antérieures: 272 219€pour les pays et 571 423 €pour les contributions volontaires.Total des contributions annoncées non versées à la fin décembre 2003: 843 642€.
- Total des recouvrement en 2004 pour les années antérieures en euros: 570 303 €

- Total des recouvrements en 2004 pour les années antérieures en dollars:
17 626 \$ (14 707 €).

96. Les contributions pour 2004 de la Croatie, de l'Union européenne, de la France, de Monaco et de la Slovénie ainsi que les contributions volontaires de l'UE ont été reçues. Toutes les autres contributions ordinaires et volontaires pour 2004 restent à acquitter.

Intérêts perçus pour 2002-2003

97. Le chiffre - qui n'a pas encore fait l'objet de vérification des comptes - communiqué par les Budget and Fund Management Services (BFMS – Nairobi) est de 156 446 \$ (139 863 €) (taux de change de 0,894 utilisé comme moyenne pour l'année 2003). Le total des intérêts perçus pour l'exercice biennal 2002-2003 a été de 367 008 \$ (328 105 €).

b) Questions de personnel

98. Coordonnateur - D.2 (Poste No: MEL-2322-2664-2198-1101-00): M. L. Chabason est parti à la retraite le 30 novembre 2003. M. P. Mifsud, le nouveau Coordonnateur, a pris ses fonctions le 10 mai 2004.

99. La Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD) nécessite un nouveau poste de fonctionnaire chargé des questions de développement durable. Le processus de recrutement est en cours.

100. Le poste d'administrateur de programme MED POL a été reclassé de P-3 en P-4 et le processus de recrutement a été finalisé. La nomination officielle de l'administrateur est attendue du Siège de Nairobi..

101. Le processus de recrutement pour le poste de directeur scientifique au Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) est en cours.

102. Assistante administrative – G.7 (Poste No: OTO 27800 EL -L002): la titulaire, Mme D. Mandika, a pris sa retraite le 31 mars 2004.

c) Questions concernant la sécurité

103. Depuis mars 2003, l'aggravation de la situations internationale due à la guerre en Irak a conduit à mettre davantage en avant les questions de sécurité.

104. En octobre 2003, Le Bureau du Commissaire à l'aide humanitaire pour l'Iraq des Nations Unies – UNOHCI - à Bagdad a été la cible d'un attentat à l'explosif.

105. Depuis lors, le Bureau de coordination pour la sécurité des Nations Unies – UNSECOORD, établi à New York - a renforcé les mesures de sécurité et surveillé l'application des plans de sécurité propres à chaque pays à tous les lieux d'affectation de personnel ONU dans le monde.

106. En outre, le prochain déroulement de Jeux Olympiques nécessite que les mesures de sécurité soient renforcées à titre préventif. À cet égard, les dispositions qui s'imposent sont prises en coopération avec le pays hôte.

107. Il a été demandé au Siège du PNUE de verser une allocation financière exceptionnelle pour l'application des plans de sécurité. En outre, des contacts vont être pris avec le pays hôte pour que soit fourni à l'Unité MED un concours financier complémentaire pour l'entretien des services de sécurité et la mise à disposition du matériel nécessaire.

108. La gestion du plan de sécurité incombe au fonctionnaire désigné (D.O.) qui occupe le rang le plus élevé parmi les agences des Nations Unies du pays. Dans le cas de la Grèce, cette responsabilité revient au Coordonnateur du PAM/PNUE. Il est assisté par un fonctionnaire désigné adjoint (D.D.O), un point focal pour la sécurité du pays (CSFP) et les gardiens. Le CSFP d'Athènes, qui fait aussi office d'agent de liaison entre le D.O. et les gardiens est le fonctionnaire d'administration/gestion des fonds du PAM/PNUE. Il s'ensuit que, du fait de la responsabilité accrue qui incombe au PAM/PNUE pour la gestion du plan de sécurité dans les locaux des Nations Unies en Grèce, certains cadres du PAM/PNUE ont à assumer une charge de travail supplémentaire qu'il est difficile de mener à bien avec le complément de ressources actuel. Dans le contexte international de l'heure, la responsabilité de la sécurité est devenue un travail permanent qui nécessite l'affectation à temps plein d'un fonctionnaire chargé de la sécurité.

109. Aussi est-il proposé de créer un nouveau poste d'assistant auprès du CSFP. Le coût du recrutement de cet assistant sera partagé entre les agences des Nations Unies et l'OMI à Athènes..

Recommandation:

The Bureau est invité à examiner les besoins en matière de sécurité du bureau du PAM/PNUE et du personnel de l'Unité MED à Athènes et souhaitera peut-être approuver que le processus de recrutement d'un assistant auprès du CSFP soit engagé sans délai.

I.H. RÉUNIONS

110. Le Secrétariat a établi un calendrier des réunions, tel que proposé à l'**annexe II** du présent rapport. Selon l'usage, la réunion des points focaux nationaux du PAM se tiendra dans la première quinzaine de septembre et la réunion des Parties contractantes dans la deuxième quinzaine de novembre; par conséquent, tous les CAR et programmes seront priés de tenir les réunions de leurs points focaux respectifs avant la fin de mai 2005 au plus tard.

II COMPOSANTES

II.A. Prévention et lutte antipollution

Pollution d'origine terrestre

a) Coordination et politique générales

111. Les travaux préparatoires de la formulation du programme MED POL - Phase IV (2006-2013) ont démarré. Un avant-projet sera prêt dans les prochains mois et sera communiqué aux scientifiques et aux autorités nationales. Il contient tous les éléments qui ont été convenus par les Parties contractantes, et notamment les implications de l'application de l'approche écosystémique et la prise en compte des principes du Sommet de Johannesburg.

112. Parallèlement à l'élaboration de MED POL - Phase IV, l'évaluation de MED POL-Phase III a débuté, conformément à la décision des Parties contractantes, avec le recrutement de trois experts indépendants provenant de France, de Grèce et de Syrie. La première version sera bientôt prête, il est prévu que l'évaluation sera parachevée avant l'été 2004.

b) Évaluation de la pollution

113. Les travaux ont été poursuivis pour améliorer et étendre les programmes nationaux MED POL existants de surveillance continue et pour élargir le champ géographique des activités de surveillance en y incluant de nouveaux pays. C'est ainsi qu'un nouveau programme a été finalisé en Syrie et a commencé à être mis en œuvre. Un nouveau projet de programme pour le Maroc a été établi et devrait être bientôt finalisé. Les deux programmes en cours de la Grèce et de la Slovaquie ont été révisés et étendus en 2004.

114. La deuxième réunion chargée d'examiner la mise en œuvre des activités de surveillance continue s'est tenue à Saronida (Grèce) du 9 au 11 décembre 2003. Les pays méditerranéens, représentés par leurs autorités et experts nationaux ont passé en revue et analysé les réussites et les blocages de leurs activités de surveillance en vue d'améliorer les performances de leurs programmes. Une première évaluation statistique détaillée des données existantes de la surveillance des tendances des programmes en cours a été établie par le Secrétariat et présentée à la réunion, et elle a été examinée par les représentants des pays et par des experts extérieurs. En plus d'un examen de toutes les autres activités relatives à la surveillance, comme la formation et l'assurance qualité des données, un certain nombre de présentations sur des projets de recherche concernant des questions environnementales émergentes ont été faites et deux séances de travail ad hoc ont été organisées, l'une sur les flux de données et l'autre sur le programme pilote de surveillance de l'eutrophisation.

115. S'agissant de l'eutrophisation, après l'adoption d'une stratégie de surveillance spécifique dans le cadre du programme MED POL, la réunion est convenue d'un plan de travail provisoire pour la phase pilote de l'année 2004. Selon ce plan, trois sites pilotes dans différents pays - à savoir une lagune, une frange côtière et une baie soumise à la pression de facteurs d'eutrophisation - ont été sélectionnés pour la formulation d'un programme de surveillance. La deuxième activité de formation régionale a également été programmée à titre provisoire pour le second semestre 2004. Il a aussi été décidé de réviser le manuel de méthodes de référence afin d'y inclure davantage de techniques pour certaines des variables spécifiques obligatoires du programme MED POL de surveillance de l'eutrophisation.

116. Une réunion de consultation s'est tenue à Athènes les 17 et 18 décembre 2003, dans le but de formuler des recommandations sur des critères et normes de qualité pour la surveillance des eaux de baignade. Les experts désignés par les gouvernements de 15 pays ont passé en revue les développements récents dans la surveillance de la pollution microbiologique, en prenant en compte les directives OMS et la nouvelle directive du Conseil européen en cours d'élaboration sur cette question. Les participants se sont tous accordés sur un projet de quelques normes et critères qui concordent avec les approches de l'OMS et de la CE; ils sont convenus de réaliser des activités correspondantes et de soumettre les conclusions et recommandations à la prochaine réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

117. Toutes les données de la surveillance soumises par les pays au cours de la période novembre 2003-février 2004 ont été chargées dans la base de données MED POL, et les fichiers extraits de la base ont été communiqués aux pays correspondants pour vérification.

118. Un essai de la procédure récemment convenue concernant le flux des données sur la pollution marine entre l'AEE et le MED POL/PAM a été réalisé avec succès sur les données 2002 de Chypre, et ce avec l'accord des autorités nationales de ce pays. La décision des pays méditerranéens/européens de communiquer d'abord leurs données au MED POL, ce dernier les transmettant ensuite à l'AEE, a été également reflétée dans les accords de surveillance révisés de la Grèce et de la Slovénie afin d'appliquer cette procédure sans retard.

119. S'agissant du site web de la base de données MED POL, le nouvel URL direct a été finalisé - <http://62.68.74.75/medpol/> - le lien vers le site via les pages web du PAM a été établi en passant par www.unepmap.org (> about the MAP>MAP structure>MED POL>MED POL today>database).

c) Lutte contre la pollution – Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS

120. Dans le cadre de l'établissement du bilan diagnostique national (BDN) et du bilan de base national (BBN) des émissions/rejets de polluants, bilans qui sont considérés comme les pierres angulaires de l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) de réduction de la pollution d'origine terrestre, l'état de préparation de ces documents est illustré dans le tableau ci-dessous:

Pays	BDN	BBN
Albanie	Achevé	Achevé
Algérie	Achevé	Achevé
Bosnie-Herzégovine	Achevé	Achevé
Chypre	Achevé	Achevé
Croatie	Achevé	Achevé
Égypte	Achevé	Achevé
France	En cours	En cours
Grèce	Achevé	Achevé
Israël	Achevé	Prévu pour mai 2004
Italie	En cours	En cours
Liban	Achevé	Achevé
Libye	Achevé	En cours
Malte	Achevé	Achevé
Monaco	En cours	En cours
Maroc	Achevé	Achevé
Serbie-et-Monténégro	En cours	En cours
Slovénie	Achevé	Achevé
Espagne	En cours	En cours
Syrie	Achevé	Achevé

Tunisie	Achevé	Prévu pour mai 2004
Turquie	Achevé	Achevé
Autorité palestinienne	Achevé	Achevé

121. Les informations et données incluses dans tous les rapports ont été revues par le Secrétariat et d'autres experts.

122. Le processus d'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) a commencé effectivement en février 2004. À cette fin, le Secrétariat a organisé, avec le concours du FEM et du FFEM, un cours de formation régional à Izmit (Turquie) du 4 au 7 mars 2004, afin d'examiner et de passer en revue les objectifs globaux des PAN et de former les experts nationaux désignés par les coordonnateurs nationaux pour le MED POL à l'établissement des plans sectoriels (PS) et des PAN. Il est prévu que les PAN seront établis au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

123. Cinquante-cinq experts et représentants de 18 pays méditerranéens ont participé au cours de formation, de même que des représentants du MED POL, de l'Unité MED, du GPA/PNUE, du CAR/PP, du CAR/PAP et 3 experts indépendants. Le cours était conçu sur la base d'un concept de "jeu de rôles" où les participants avaient l'occasion de se placer dans la perspective de différentes parties prenantes. Les documents suivants ont été examinés au cours des sessions plénières du cours::

- Lignes directrices pour l'élaboration des PS et des PAN, y compris la production plus propre
- Lignes directrices pour la participation du public aux PAN
- Lignes directrices concernant l'utilisation des instruments économiques pour les PAN
- Lignes directrices pour l'établissement de portefeuilles pour les PAN
- Deux CD comprenant 23 ensembles de Lignes directrices et plans régionaux établis par le MED POL et adoptés par les Parties contractantes en 2003.

124. À la suite du cours de formation, le MED POL, avec l'assistance du FEM, a amorcé le processus de recrutement sous contrat des experts nationaux chargés de l'élaboration des PS et des PAN et de l'établissement d'un calendrier provisoire en vue de clore l'activité en juin 2005.

Recommandation:

The Bureau est invité à exhorter les pays qui n'ont pas encore communiqué leurs bilans diagnostiques nationaux et leurs bilans de base d'émissions/rejets de polluants à s'employer à les achever en juin 2004, et toutes les Parties à planifier sans délai le lancement approprié du processus d'élaboration des plans sectoriels et des plans d'action nationaux.

d) *Autres activités relatives au Protocole "tellurique"*

125. Dans le cadre des travaux réalisés par le MED POL sur le dessalement de l'eau de mer en Méditerranée, le Secrétariat a participé à une réunion sur les impacts du dessalement de l'eau de mer sur le milieu marin, organisée par le Comité océanographique interislamique (INOC) de Dubaï. Les lignes directrices pour une gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement de l'eau de mer dans la région méditerranéenne, établies par le MED POL, ont été très bien reçues par les participants et considérées comme une approche novatrice de la gestion des usines de dessalement. Des CD comprenant les lignes directrices ont été distribués à tous les participants.

126. S'agissant de la gestion des déchets solides (détritus) des zones côtières, des travaux ont été réalisés par le MED POL dans deux directions: sensibilisation du public et activités sur le terrain. Pour ce qui est de la première, le MED POL a présenté un document exposant les développements techniques et politiques en Méditerranée de la gestion des déchets solides lors de l'atelier régional que le METAP a organisé sur ce thème à Alger (Algérie) du 26 au 29 janvier 2004, et il a signé un accord avec l'HELMEPA, une ONG grecque partenaire du PAM, pour la réalisation d'une affiche et d'une brochure en anglais et en grec à l'intention du public fréquentant les plages, des nageurs et des marins, à distribuer aux nombreux visiteurs qu'accueillera le pays l'été prochain à l'occasion des Jeux Olympiques. En ce qui concerne les activités sur le terrain, le Secrétariat a noué des contacts avec les autorités libanaises en vue de lancer le premier projet pilote méditerranéen sur la gestion des détritus côtiers et la mise en œuvre des lignes directrices établies par le MED POL.

127. Le MED POL, avec l'assistance du FEM et du FFEM, a organisé un cours de formation régional à la surveillance des cours d'eau et à la quantification des apports fluviaux en mer Méditerranée, dans les locaux de l'IFEN, à Orléans (France), les 17 et 18 décembre 2003. Des experts de 13 pays méditerranéens ont pris part au cours, pendant lequel les lignes directrices pour la surveillance des cours d'eau et la quantification des apports fluviaux en Méditerranée, assorties d'études de cas, ont été présentées et débattues avec trois experts régionaux de France et de Grèce. Les représentants des Parties contractantes ont fait leurs propres communications sur le sujet, faisant ressortir que de nombreux pays ne possèdent pas encore de programmes complets de surveillance des cours d'eau ni d'expérience en matière de quantification des apports fluviaux.

128. Sur le même sujet, le MED POL a organisé à Tunis (Tunisie), les 25 et 26 mars 2004, un cours de formation analogue destiné aux pays d'Afrique du Nord, auquel ont pris part quinze experts du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie..

129. Avec l'assistance du FEM, le MED POL projette d'organiser quatre autres cours: en Turquie pour des experts de ce pays, dans un pays arabe de la rive Est pour des experts du Liban, de la Syrie, de l'Égypte, de la Libye et de l'Autorité palestinienne, en Albanie pour des experts de ce pays, et en Croatie pour des experts de ce pays et de la Slovénie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie -et-Monténégro. Pour tous ces cours, il est prévu que les documents seront traduits dans la langue locale.

130. Une réunion du Réseau informel pour le respect et l'application effective des dispositions environnementales s'est tenue à Athènes, du 3 au 5 décembre 2003, dans le cadre du MED POL. La réunion avait pour objet d'examiner les activités réalisées au sein du Réseau informel et de formuler des propositions pour des activités futures. Douze représentants de Parties contractantes ont pris part à la réunion et formulé un certain nombre de recommandations qui seront discutées lors de la prochaine réunion des Coordonnateurs pour le MED POL.

131. Deux cours de formation nationaux à l'inspection environnementale ont été organisés en langue arabe en mai 2004. Le premier a eu lieu à Alger, du 9 au 11 mai, et le second à Tunis du 10 au 14 mai. Quarante experts ont pris part à ces cours en utilisant du matériel didactique de base traduit en arabe.

132. Un cours de formation national à l'exploitation et à la gestion des stations d'épuration des eaux usées municipales s'est déroulé à Alger du 15 au 17 mai 2004 avec le concours d'un expert extérieur. Vingt participants ont pris part à ce cours qui a eu lieu en arabe.

e) Rapports

133. En application de la décision des Parties contractantes concernant le système de rapports du PAM, le MED POL a été chargé de la mise au point des formulaires de rapport pour les Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux"; s'agissant des rapports sur la mise en œuvre du PAS, un projet de lignes directrices pour le suivi par les pays de la réalisation des objectifs du PAS et du caractère effectif des mesures prises a été rédigé; il sera bientôt testé et ensuite intégré, s'il y a lieu, dans le système du PAM.

134. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote sur l'établissement d'un Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) dans les pays méditerranéens, le MED POL, en coopération avec l'ICS-ONUDI, a organisé une réunion de démarrage du projet pilote à Lattaquié (Syrie), les 22 et 23 mars 2004. Ce projet pilote consiste à concrétiser le concept d'IETMP dans dix entreprises industrielles implantées sur le littoral syrien (gouvernorats de Lattaquié et de Tartous) avec un programme de formation pour la création d'une base de données et la quantification des émissions/rejets émanant de l'industrie, qui sera dirigé par le CIS-ONUDI. La réunion a été fructueuse, les partenaires industriels et les autorités locales ont manifesté la volonté et le souci de bien exécuter le projet pilote.

135. Le Secrétariat a reçu une approbation préalable de la Turquie à la mise en œuvre d'un projet pilote d'IETMP en 2004-2005. ainsi qu'une proposition de prorogation du projet déjà réalisé avec succès à Alexandrie (Égypte) afin de couvrir d'autres PME et régions.

f) Mise en œuvre du Protocole "immersions"

136. Dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices pour l'immersion de matières, en vertu des articles 4 et 6 du Protocole "immersions", le MEDPOL coopère activement avec la Convention de Londres en vue de finaliser les lignes directrices pour l'immersion de matières géologiques inertes.

137. S'agissant des lignes directrices déjà établies par le MED POL et adoptées par les Parties contractantes, le MED POL a contacté plusieurs pays ainsi que le secrétariat de la Convention de Londres pour organiser de concert des cours de formation régionaux à la bonne application de ces lignes directrices.

g) Mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"

138. Ainsi qu'en sont convenues les Parties contractantes à leur Treizième réunion tenue à Catane en 2003, le MED POL a commencé à négocier un accord-cadre avec le secrétariat de la Convention de Bâle, accord qui prévoit la coopération des centres régionaux de cette dernière pour l'organisation de cours de formation sous-régionaux sur la gestion des déchets dangereux, l'accent étant mis sur les produits chimiques obsolètes, les piles/accumulateurs et les huiles lubrifiantes usagés. Cette activité contribuerait à la future application du Protocole mais aussi à la mise en œuvre de la partie du PAS qui traite spécialement de ces questions.

Pollution d'origine maritime

139. Conformément à ses fonctions et objectifs ainsi qu'aux décisions des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le REMPEC a poursuivi, entre novembre 2003 et avril 2004, ses activités dans les domaines de la prévention de la pollution par les navires et de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine accidentelle. Les principales activités ont été centrées sur l'élaboration et l'exécution de projets spécifiques visant à prévenir la pollution par les navires, et sur le renforcement des capacités, y compris la diffusion de l'information, la formation et l'assistance à la mise en place de dispositifs nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine

accidentelle. Aucun événement important de pollution n'a été enregistré en Méditerranée au cours de la période considérée, et il ne s'est donc pas produit de situation critique qui eût nécessité une assistance.

a) Diffusion de l'information

140. Dans le cadre de l'activité permanente consistant à développer et à tenir à jour le Système d'information régional (RIS), le REMPEC a actualisé et diffusé à ses correspondants nationaux les versions anglaise et française de la partie A du RIS ("documents de base")..

141. Les données concernant les événements de trafic maritime enregistrés en 2003, ayant causé ou qui auraient pu causer une pollution de la mer Méditerranée, ont été rassemblés et intégrés dans la base de données du Centre. La préparation de la version à jour du document RIS/C/2 (Liste des alertes et accidents) est en bonne voie.

142. Le site web du Centre a été complètement révisé et restructuré. La nouvelle conception permet au personnel du REMPEC d'actualiser et de remanier les contenus du site en tant que de besoin, sans avoir à recourir à un concours extérieur. Le site offre l'opportunité aux visiteurs de télécharger des rapports, des documents techniques ou autres produits par le REMPEC ainsi que certaines des bases de données qu'il a créées. Le nouveau site affiche entre autres des "pages par pays" dans lesquelles les correspondants nationaux peuvent entrer eux-mêmes des données pertinentes concernant les autorités nationales et des informations concernant l'expertise et les stocks de matériel d'intervention contre les déversements accidentels disponibles au niveau national en vue d'une coopération internationale et une d'une assistance mutuelle.

143. Le système intégré d'appui à la décision en Méditerranée MIDSIS TROCS (Mediterranean Integrated Decision Support Information System) a été finalisé, et un CD-Rom contenant ce nouvel outil devrait être publié en mai 2004. Il a été préparé en vue d'aider les points focaux opérationnels du REMPEC (OPRC) dans la prise de décision lorsqu'ils font face à des situations critiques de pollution marine mettant en jeu des substances dangereuses et nocives ainsi que certains pétroles bruts et produits raffinés.

b) Activités de formation

144. Un séminaire national à la préparation à la lutte et à la lutte contre la pollution marine accidentelle à l'intention des agents, fonctionnaires et gestionnaires de l'administration publique a été organisé à Durrës (Albanie), du 24 au 26 novembre 2003. Le séminaire a rassemblé 27 participants.

145. Un cours de formation national à la gestion des situations critiques a été organisé à Lattaquié (Syrie), du 16 au 19 novembre 2003. Dix neuf fonctionnaires de haut rang ont pris part et tiré parti de ce cours organisé dans le cadre de LIFE-pays tiers.

146. Dans le cadre du même projet LIFE pour le développement de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine accidentelle au niveau national en République arabe syrienne, un exercice complexe d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, comportant le déploiement de navires, d'aéronefs, de matériel et de personnel a été organisé à Baniyas (Syrie), du 29 novembre au 3 décembre 2003. L'exercice proprement dit était précédé d'un séminaire d'une journée et demie sur la structure de commandement des opérations d'intervention. Plus de 60 fonctionnaires des services gouvernementaux, de la marine de guerre, de l'armée de terre et d'autres services nationaux et de l'industrie ont pris part à l'exercice, en plus de 50 agents/opérateurs de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures.

147. Quatre experts nationaux syriens ont été formés à Damas, les 18 et 19 novembre 2003, à la modélisation des déversements d'hydrocarbures et à l'utilisation du modèle MEDSLIK 4.1 de prévision de ces déversements.

148. La préparation d'un programme de formation national très complet à intégrer dans le plan national d'urgence syrien a été menée à bien en décembre 2003. Le programme, comportant 9 cours de formation différents, a été préparé en anglais et en arabe.

149. Le 24 février 2004, le personnel du REMPEC a fait une série de conférences à un groupe de 20 étudiants de troisième cycle de l'Université maritime mondiale de Malmö (Suède)..

150. Le 13 avril 2004, le personnel du REMPEC a présenté un module sur les régimes régionaux et mondiaux de prévention, préparation à la lutte et lutte contre la pollution marine à la promotion 2004 des étudiants de troisième cycle de l'institut de droit maritime international (IMLI) de Malte.

c) Réunions

151. Un atelier sur l'application de l'annexe I de MARPOL 73/78 dans la région méditerranéenne s'est déroulé à Malte du 11 au 13 décembre 2003. Il a rassemblé 37 participants de la quasi totalité des États riverains de la Méditerranée.

152. Une réunion s'est tenue le 20 janvier 2004 avec les représentants de l'institut italien de géophysique et de vulcanologie (INGV) en vue d'instaurer une coopération dans le domaine de la prévision océanographique. Un mémorandum d'accord entre le REMPEC et l'INGV concernant cette future coopération devrait être finalisé en mai 2004.

153. Les 8 et 9 mars 2004, le REMPEC a convoqué à Malte la réunion ad hoc d'un groupe d'experts sur la cartographie de sensibilité. La réunion a formulé une proposition concernant cette question dans la région méditerranéenne, qui a été adressée en avril 2004, pour observations, aux correspondants du REMPEC.

d) Mise en place de dispositifs nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle

154. En décembre 2003, le REMPEC a mené à bien les activités relatives au projet LIFE-pays tiers TCY99/INT/017/SYR pour la mise en place d'un dispositif de préparation à la lutte et de lutte en République arabe syrienne. En plus des objectifs de formation susmentionnés, les activités suivantes ont également été achevées en novembre et décembre 2003: préparation de cartes de sensibilité environnementale des côtes syriennes; adaptation, installation et essai du modèle MEDSLIK de prévision des déversements d'hydrocarbures; traduction en arabe d'un projet de loi national, d'un plan d'urgence national, de trois plans d'urgence zonaux et de deux locaux et de la proposition concernant un Centre national de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures. Le rapport final de l'ensemble du projet a été soumis, le 10 avril 2004, à l'Unité LIFE de la DG Environnement de la CE..

155. Des cartes de sensibilité des côtes slovènes, établies dans le cadre du PAC "Slovénie", ont été achevées à la fin janvier 2004.

156. Les versions arabes du plan d'urgence sous-régional pour le sud-ouest de la Méditerranée (Algérie, Maroc et Tunisie), et de l'accord trilatéral sur sa mise en œuvre ont été finalisées et soumises aux trois pays concernés pour approbation finale.

157. Le projet de plan d'urgence sous-régional pour la mer Adriatique (Croatie, Italie, Slovénie) et l'accord trilatéral sur sa mise en œuvre ont été révisés et les textes convenus lors de la réunion des experts juridiques et techniques nationaux convoquée sous la

présidence slovène de la table ronde de l'Initiative mer Adriatique-mer Ionienne sur le développement durable et l'environnement à Portoroz (Slovénie), les 29 et 30 mars 2004.. Les délégations croate et slovène ont décidé de finaliser, avant la fin mai 2004, par des échanges directs entre elles, les définitions qui n'avaient pu être convenues lors de la réunion. Le 15 avril 2004, le REMPEC a transmis aux trois pays concernés l'ensemble des textes pour vérification finale.

e) Prévention et lutte contre la pollution par les navires

158. Le projet MEDA "*Installations de réception portuaires pour la collecte des déchets, eaux de cale et résidus huileux générés par les navires*" comporte quatre éléments, à savoir l'Activité A-C (*Identification des capacités requises pour la collecte et le traitement de types visés de déchets solides et liquides*), Activité B (*Solutions optimales pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets solides et liquides visés générés par les navires*) et Activité D (*Élaboration de projets de normes pour les installations de réception portuaires*). L'activité B a été achevée à la mi-avril 2004. Le rapport final de cette activité a été transmis aux pays bénéficiaires du projet à la fin avril 2004. Un appel d'offres concernant l'activité D et le cahier des charges correspondant ont été établis et adressés en avril 2004 aux entrepreneurs potentiels recensés.

159. Comme le projet MEDA sur les installations de réception portuaires ne porte pas sur l'ensemble de la région méditerranéenne, le REMPEC a amorcé l'exécution des mêmes activités du projet MEDA susmentionné dans trois pays qui ne font pas partie du partenariat euro-med, à savoir l'Albanie, la Slovénie et la Croatie. Un concours financier pour ces activités analogues a été alloué à partir du budget du Fonds d'affectation du PAM. À cet égard, le Centre a déjà entrepris des initiatives similaires aux Activités A et C du projet MEDA relatives à l'évaluation de la situation et des besoins existants concernant les installations de réception portuaires dans ces pays. Les rapports finaux correspondants ont été transmis en mars 2004 aux trois pays bénéficiaires. En outre, le REMPEC est sur le point de parachever un exercice similaire à l'Activité B du projet MEDA concernant ces trois pays, et le rapport final sera distribué en juin 2004.

160. Une étude d'évaluation des besoins similaire aux Activités A et C du projet MEDA a également été réalisée en mars 2004 dans plusieurs ports de la Libye, et le projet de rapport correspondant est en cours de rédaction.

161. Suite à l'expérience acquise grâce à l'exécution du projet MEDA sur les installations de réception portuaires, la Division de la coopération technique de l'OMI a demandé au REMPEC de réaliser, au dernier trimestre 2003, une évaluation de la situation et des besoins concernant ces installations dans le port d' Aqaba (Jordanie). Avec l'assistance d'un consultant, le REMPEC a, en novembre 2003, entrepris une mission sur place à Aqaba pour y évaluer la situation et les besoins dans ce domaine en rapport avec les annexes I et V de MARPOL 73/78. Le rapport d'évaluation final sur les installations de réception du port d' Aqaba a été finalisé et soumis aux autorités compétentes de la Jordanie et à l'OMI en février 2004. L'exécution de cette activité au nom de l'OMI dans le golfe d' Aqaba est le résultat de l'impact positif de la mise en œuvre par le REMPEC du projet MEDA sur les installations de réception portuaires en Méditerranée. Elle est aussi considérée comme une valeur ajoutée du Projet REMPEC du PAM qui s'est traduite par un transfert de technologies à une autre région..

f) Autres activités

1) *Stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"*

162. La révision de la stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques", sur la base des observations reçues des Parties contractantes, a

démarré en avril 2004. La version révisée de la stratégie, qui s'intitulera dorénavant "Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires", sera distribuée aux correspondants du REMPEC en mai 2004. L'organisation de la réunion d'experts nationaux sur la stratégie a été amorcée en avril 2004 en vue de la convoquer en juillet 2004.

2) Propositions de projets

163. Le REMPEC a révisé, achevé et soumis à l'Unité MED, en vue de la présenter au FEM pour financement, une proposition de projet complexe intitulé CLEANMED prévoyant une série d'activités destinées à réduire en Méditerranée le niveau de la pollution due à l'exploitation des navires ("pollution opérationnelle").

164. Un mémorandum d'accord a été signé en avril 2004 avec le Conseil national italien de la recherche pour l'exécution d'un projet intitulé "CLEANMED Italia", qui devrait servir de projet pilote au projet CLEANMED régional.

3) Personnel

165. M. François Leotoing a rejoint le REMPEC le 3 novembre 2003. Il est détaché par la compagnie pétrolière française TOTAL au titre du système français de "volontariat international scientifique" (VIS) et il travaillera au Centre pour une période de 18 mois. Il lui a été confié, entre autres tâches, la liaison avec le Mediterranean Oil Industry Group (MOIG), la poursuite de l'élaboration de l'outil d'appui à la décision MIDSIS-TROCS, le développement et l'entretien de la base de données du Centre sur les événements de pollution, la participation à l'Organisation d'exercices et d'activités de formation et l'établissement de documents techniques sur la réhabilitation des rivages pollués. M. Leotoing assume aussi des responsabilités pour la tenue à jour du nouveau site web du Centre.

166. M. Francesco Strangis, qui était détaché auprès du REMPEC par l'Association pétrolière italienne (UPI), a achevé sa mission en février 2004.

Production plus propre

167. Au cours de la période couverte par le présent rapport, un certain nombre d'activités ont été réalisées, dont plusieurs publications: *P News, newsletter* No. 15, quatre *études de cas Med Clean* et une *liste de distribution*. Une base de données sur les technologies dans l'industrie du papier a été mise en place et révisée dans le but de l'afficher sur le site web du CAR/PP et de contribuer ainsi aux transferts de technologies dans la région, ainsi qu'une autre base de données sur les experts méditerranéens. Le site web du CAR/PP a été mis à jour..

168. Des études et des dépliants sur les technologies plus propres et la prévention de la pollution ont également été publiés. L'une des études est consacrée à la situation de la production plus propre dans les pays du PAM. La table des matières du rapport sur la situation de la production plus propre dans le bassin méditerranéen a été établie pour les pays des rives Sud et Est de la région. Au cours de la période novembre 2003 – avril 2004, le rapport contenant les conclusions d'ensemble a été achevé et finalisé avec les pays de la rive Nord. En outre, le rapport complet a été établi et traduit (en anglais, espagnol et français) et est actuellement en cours de publication..

169. Une autre étude est intitulée "*Manuel de bonnes pratiques environnementales dans le secteur de la logistique*". La table des matières d'une étude sur les bonnes pratiques environnementales du secteur (services de transport, agences, spécialistes travaillant à leur

compte, opérateurs de logistique) a été établie et traduite (en anglais, espagnol et français), avec une vue d'ensemble de la situation dans la région méditerranéenne.

170. Une troisième étude a porté sur "*La prévention de la pollution dans les industries de l'imprimerie et connexes*" et traite des opportunités de prévention dans ce secteur, avec une vue d'ensemble de la situation dans le bassin méditerranéen. Le rapport a été traduit et publié sur CD-Rom.

171. La quatrième étude a pour titre "*Étude sur l'organisation des secteurs industriels et du monde de l'entreprise dans la région méditerranéenne*". Elle a consisté à préparer une étude ainsi qu'une base de données qui offrent un aperçu de l'organisation de l'industrie et du monde de l'entreprise dans le bassin méditerranéen par pays, dans le but final de recenser et mieux connaître les représentants homologues au sein du monde de l'entreprise.

172. Projets: *Projet LIFE: Renforcement des capacités en Bosnie-Herzégovine*. Le projet consiste à créer dans le long terme un centre pour la production plus propre dans ce pays. Au cours de la période novembre 2003 – avril 2004, le CAR/PP a pris part au projet en suivant et conseillant plusieurs exercices de Diagnostic environnemental des opportunités de minimisation (DEOM) dans des sociétés locales. En particulier, le CAR/PP a prêté son concours et fourni des conseils pour la détection d'opportunités de prévention de la pollution dans deux entreprises du secteur de l'agro-alimentaire et deux entreprises du secteur de la métallurgie.

173. Deux cours de formation à la méthodologie de *Diagnostic environnemental des opportunités de minimisation (DEOM)* ont été organisés à València (4 novembre 2003) et Murcia (6 novembre 2003), à l'intention de firmes, sociétés et experts en conseil.

174. Un séminaire intitulé *Renforcement du partenariat public/privé pour de nouveaux arrangements financiers en vue d'éliminer la pollution d'origine terrestre: promotion du transfert des meilleures techniques disponibles (MTD)*, s'est tenu à Rome les 2 et 3 février 2004. Ce séminaire destiné à des experts a été organisé dans le but de lancer un projet conjoint du Programme d'action mondial de Washington (GPA/PNUE) et du PAM sur les instruments financiers de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS).

175. Un *Cours de formation à l'élaboration des plans sectoriels et des plans d'action nationaux dans le cadre du Programme d'actions stratégiques (PAS)* s'est déroulé à Izmit (Turquie) du 4 au 6 mars 2004. Le cours était consacré aux aspects "production plus propre" des plans d'action nationaux que les pays méditerranéens sont tenus d'élaborer aux termes du PAS. Les participants ont également pris part aux groupes de travail sur une étude de cas concernant l'établissement d'un PAN pour un pays fictif.

II.B Biodiversité

a) Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites

176. Conformément à la recommandation de la Treizième réunion des Parties contractantes, le CAR/ASP a lancé l'informatisation du formulaire standard des données (FSD) pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation.. La première version informatisée est actuellement testée..

177. Un "*Manuel pour l'interprétation des types d'habitat marin pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation*" a été

élaboré en français et traduit en anglais. Le manuel sera intégré dans la version informatisée du FSD et publié sous format électronique.

b) Mise en œuvre des plans d'action

1) Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

178. Le CAR/ASP organise actuellement une expédition dans le nord du Maroc avec une équipe locale en vue de former celle-ci à la surveillance des populations de phoque moine et à l'évaluation de leur statut et habitats dans la zone en question.

179. Il est prévu d'établir deux rapports, nécessaires à la gestion du phoque moine, concernant les effets de la pollution sur cette espèce et sa génétique.

180. Des contacts sont actuellement pris avec les autorités libyennes et le Centre national de recherches marines de Tajura en vue de réactiver les activités relatives à la conservation du phoque moine le long du littoral libyen et de dispenser à une équipe d'experts nationaux une formation à la surveillance et à la conservation du phoque moine.

181. Le CAR/ASP aura une réunion avec les autorités libyennes concernées pour examiner plus en détail la réactivation de la conservation du phoque moine dans ce pays.

2) Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

182. Conformément à la demande des Parties contractantes, le CAR/ASP a traduit et publié le "Guide des pêcheurs" en turc, en grec et en croate.

183. En collaboration avec les secrétariats des Conventions de Berne et de Bonn ainsi qu'avec le gouvernement turc, le CAR/ASP procède actuellement aux préparatifs nécessaires à l'organisation de la Deuxième conférence méditerranéenne sur les tortues marines qui se tiendra en Turquie à l'automne 2004.

184. Le CAR/ASP a contribué à un atelier sur la normalisation du marquage scientifique des tortues marines, qui s'est tenu au Centre pour la coopération méditerranéenne de l'UICN (Malaga, Espagne) les 31 mars et 1er avril 2004.

3) Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

185. Une réunion de coordination s'est tenue dans les locaux du CAR/ASP, le 2 mars 2004, avec le Secrétaire exécutif d'ACCOBAMS, en vue de coordonner un plan de travail commun.

186. Le CAR/ASP examine la possibilité d'appuyer l'organisation du 5^e Séminaire européen sur les mammifères marins (13-17 septembre 2004), avec l'Université internationale Menendez Pelayo (UIMP) de Valencia (Espagne).

187. Une réunion de coordination s'est tenue avec une institution nationale de Tunisie (Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer, sis à Sfax) en vue de mettre en place un réseau national des échouages et de relever les données sur les cétacés en vie libre.

188. Le CAR/ASP prépare une réunion internationale sur la conservation des cétacés de la région méditerranéenne et de la mer Noire, en collaboration avec ACCOBAMS. Cette réunion se tiendra en Libye du 30 mai au 1er juin 2004.

189. Le CAR/ASP a actuellement des consultations sur la préparation d'un plan d'action pour la conservation des cétacés au Liban.

190. Le CAR/ASP a collaboré avec ACCOBAMS et contribué à l'organisation de la réunion de coordination sur les prises accidentelles (Rome, 19-20 avril 2004), qui visait à développer un projet régional sur l'évaluation et la réduction des prises accidentelles de cétacés en mer Noire, en mer Méditerranée et dans les eaux atlantiques adjacentes.

191. Les maquettes des documents "Observation des baleines" ("Whale Watching") et "Lignes directrices pour la mise en place de réseaux nationaux de surveillance des échouages de cétacés" sont en préparation.

192. Le CAR/ASP organisera la réunion internationale sur la conservation des cétacés dans la région méditerranéenne et dans la mer Noire en collaboration avec ACCOBAMS.

193. Le CAR/ASP contribuera à la réalisation d'un CD-Rom de formation sur la question d'une banque de tissus de cétacés.

4) *Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée*

194. En collaboration avec les organismes ayant le statut d'"associés" au plan d'action, le CAR/ASP a organisé le Deuxième Symposium méditerranéen sur la végétation marine dans les locaux du Centre national hellénique de recherches marines (NCRM), les 12 et 13 décembre 2004. Plusieurs scientifiques et spécialistes méditerranéens en végétation marine ont pris part au Symposium. Le CAR/ASP compte publier les actes du Symposium qui comporteront environ 40 communications et fiches de synthèse.

195. Un consultant a été nommé en vue de rédiger un guide pour l'élaboration de projets de cartographie des herbiers marins.

196. Le CAR/ASP participe, avec l'IFREMER (France), à une requête concernant un projet sur la conservation des herbiers à posidonie en Méditerranée occidentale (INTERREG).

5) *Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) dans la mer Méditerranée*

197. Les institutions partenaires pour la mise en œuvre du plan d'action ont été identifiées. Des contacts avec ces institutions sont en cours en vue de convenir comment respecter le calendrier d'activités du plan d'action adopté pour le présent exercice biennal. L'institut océanographique espagnol (IOE) a la capacité technique de contribuer à sa mise en œuvre. Il tient déjà le relevé des la plupart des captures de requins effectuées par les flottes méditerranéennes dans cette mer.

6) *Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur la liste de l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée*

198. Un consultant a été désigné pour:

- entreprendre deux études de cas pour l'utilisation du FSD à deux sites importants d'oiseaux
- élaborer un programme de travail et un calendrier d'application des dispositions du plan d'action
- appuyer le CAR/ASP dans la réalisation de ces activités.

199. Le CAR/ASP a offert son appui à l'organisation du 11^e Congrès panafricain d'ornithologie qui doit se tenir sur l'île de Djerba (Tunisie) en novembre 2004.

7) *Mise en œuvre du plan d'action concernant les introductions d'espèces et les espèces invasives en mer Méditerranée*

200. Un consultant a été désigné pour appuyer le CAR/ASP dans la mise en œuvre des activités de ce plan d'action conformément au calendrier adopté.

c) Information du public

201. Le CAR/ASP amorce actuellement la mise en place du mécanisme de centre d'échanges méditerranéen sur la diversité biologique marine en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention CDB. Dans ce cadre, deux études de cas sont en cours pour explorer les moyens appropriés d'intégrer les informations sur la biodiversité marine et côtière dans les deux centres d'échanges nationaux existants.

202. Le CAR/ASP a organisé conjointement avec l'Unité MED l'atelier sur la biodiversité et les médias en Méditerranée qui s'est tenu à Nicosie (Chypre) du 11 au 13 mars 2004, et il y a pris part.

203. Le CAR/ASP s'emploie actuellement à mettre à jour son site web et à y intégrer diverses bases de données, et notamment une base de données SIG.

204. Le CAR/ASP est en train de publier les plans d'action et lignes directrices récemment adoptés.

d) Assistance aux pays dans la sélection, la création et la gestion d'aires spécialement protégées

205. Les activités du projet régional de développement d'aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne (projet MedMPA) sont en cours d'exécution conformément au plan de travail convenu avec la Commission européenne, les pays et les partenaires associés au projet. Au cours de la période considérée, ces activités ont comporté l'organisation de plusieurs études sur le terrain, la rédaction de plans de gestion d'aires protégées marines et côtières et leur soumission à un processus de consultation, ainsi que l'organisation d'un séminaire de formation régional sur la planification de la gestion des aires protégées.

206. Un Guide sur les espèces nécessitant une attention particulière en Méditerranée et des lignes directrices sur la création et la gestion d'aires protégées ont été élaborées et sont en cours de traduction et de publication en trois langues (anglais, arabe, français).

e) Sélection, création et gestion des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM)

207. Des représentants du CAR/ASP et du REMPEC ont eu une entrevue pour coordonner le développement d'un projet concernant des plans d'urgence pour la protection des ASPIM en cas de pollution accidentelle.

208. Le CAR/ASP aide le WWF-France à relancer le Réseau d'aires protégées méditerranéennes (MedPAN) - un réseau de gestionnaires d'aires protégées marines et côtières méditerranéennes. Ce réseau vise à échanger des expériences entre gestionnaires et à favoriser l'élaboration d'outils de gestion (ASP).

f) Activités de formation concernant les aires spécialement protégées et la conservation des espèces

209. Un consultant a été désigné pour trouver les modalités appropriées de coopération et de financement de l'Initiative méditerranéenne sur la taxinomie (IMT) et établir les demandes requises de financement à cet effet.

210. Dans le cadre de la promotion de la taxinomie, le CAR/ASP a appuyé l'organisation du premier atelier national sur la taxinomie de NAFRINET (Réseau nord-africain de taxinomie) qui s'est déroulé les 9 et 10 décembre à Tunis (Tunisie). Cet atelier a réuni 67 participants et a évalué la situation de la taxinomie en Afrique du Nord, et spécialement en Tunisie.

g) *Projet de développement du Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la biodiversité dans la région méditerranéenne (PAS BIO)*

211. Une équipe de 4 consultants internationaux a été constituée en vue d'engager la phase préparatoire du programme du PAS BIO quand des fonds seraient mis à disposition.

212. Un consultant international a été désigné pour appuyer la préparation du rapport national et des plans d'action de la Serbie-et-Monténégro.

213. Le rapport national et les plans d'action nationaux de la Serbie-et-Monténégro ont été établis.

214. Un document d'orientation pour le lancement du PAS BIO a été élaboré et adressé à l'Unité MED et au FEM.

215. Une réunion de coordination a eu lieu avec le Directeur du Projet FEM MED pour examiner d'autres sources de financement.

216. Le site web du PAS BIO a été mis à jour.

217. Le CAR/ASP participera au Quatrième congrès mondial de la pêche (Vancouver, Canada, 2-6 mai 2004) en vue de promouvoir, entre autres projets, les actions et initiatives existantes du PAS BIO dans cedomaine. Le CAR/ASP assistera à la prochaine réunion du comité consultatif scientifique du Sous-comité sur le milieu et les écosystèmes marins (SCMEE) pour définir les modalités de collaboration avec la FAO concernant la pêche et la mise en œuvre du PAS BIO.

h) *Programmes d'aménagement côtier (PAC)*

218. Une réunion de coordination s'est tenue dans les locaux du CAR/ASP avec l'équipe chargée de la l'exécution de l'activité relative au site naturel dans le cadre du PAC "Algérie".

219. Le CAR/ASP a participé à l'atelier de lancement du PAC "Slovénie".

220. Le CAR/ASP prendra part au PAC "Chypre" et au PAC "Mar Menor" (Espagne).

i) *Coopération et synergie*

221. Le CAR/ASP a eu une réunion de coordination avec le Centre pour la coopération méditerranéenne de l'UICN en vue d'entreprendre des activités communes relatives à la modification des annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité".

222. Des préparatifs sont en cours avec le secrétariat de la Commission de la mer Noire pour l'organisation, au CAR/ASP, d'une réunion conjointe d'une durée de cinq jours en vue de partager des expériences et des méthodes de travail.

223. Un mémorandum de coopération a été signé entre le Centre pour la coopération méditerranéenne de l'UICN et l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée.

224. Un projet de coopération entre le CMS et l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée a été établi.

225. Un mémorandum de coopération comportant un programme de travail conjoint a été signé entre le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée.

II.C Environnement et développement

a) "Rapport sur l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne" et stratégie méditerranéenne de développement durable

226. Le Plan Bleu met actuellement la dernière touche au "Rapport sur l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne" établi pour le compte du PAM. Deux chapitres ont nécessité une prolongation des travaux pour permettre de prendre en compte un certain nombre de points soulevés par des experts au cours des réunions du Comité de pilotage.

227. Le chapitre sur le littoral a été réécrit et soumis à un groupe d'experts en décembre 2003. À la lumière de leurs observations, il a fallu ensuite reprendre le texte jusqu'en mars 2004 pour le finaliser.

228. La partie 3 du rapport est en cours de finalisation si bien que tous les chapitres (en anglais et en français) pourront être transmis aux points focaux à la fin juin 2004 en sollicitant leurs observations avant la mi-septembre au plus tard. La quasi totalité du texte est accessible sur une base restreinte sur le site web du Plan Bleu aux adresses suivantes: www.planbleu.org/vfrancaise/red2003.htm et www.planbleu.org/vanglaise/red2003.htm. La Commission européenne a manifesté son intérêt pour les premiers résultats du rapport. Un représentant d'EuropeAid s'est même rendu au Plan Bleu en décembre. Un financement complémentaire pourrait être prochainement accordé pour mener le travail plus avant.

229. Le Plan Bleu participe activement aux réunions concernant l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable.

b) Le Projet MEDSTAT-Environment

230. La Phase II de ce projet, qui devrait permettre de consolider les grandes avancées faites à la Phase I, sera axée sur les nouveaux thèmes prioritaires- pollution atmosphérique, biodiversité, et indicateurs pour le développement durable - préconisés par la CMDDD, mais sans abandonner pour autant les thèmes de l'eau, des sols et des déchets. La comptabilité environnementale sera aussi au programme. Les nouveaux objectifs au titre de la Phase II, consistent à établir une synergie avec les autres secteurs traités dans le cadre de MEDSTAT, en particulier les transports, le tourisme, l'agriculture et les comptes nationaux, et une meilleure prise en considération des demandes de renseignements émanant des principaux utilisateurs.

231. Les opérations ont démarré à l'automne 2003 avec d'importantes missions de lancement dans 9 pays. Le premier des trois cours de formation requis (un par thème prioritaire) a porté, en février 2004, sur les émissions de polluants dans l'atmosphère. Les deux autres suivront à des intervalles de six mois. Trois séries de missions sont également

prévues, la première pour avril-juin 2004. Des publications doivent avoir lieu régulièrement, et notamment une nouvelle version du répertoire régional.

232. Une nouvelle version d'ECHEMS a été établie en 2003, alignée sur les normes OCDE et Eurostat. De plus, le Plan Bleu compte mettre cet outil à la disposition des pays, en particulier des observatoires nationaux de l'environnement qui sont déjà en place et opérationnels. À cette fin, un cours de formation ECHEMS a été prévu pour juin 2004 et devrait être suivi par une installation sur place pour les observatoires désireux de recourir à cet instrument.

c) Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen

233. Une étude a été menée dans le cadre du partenariat METAP/Banque mondiale-CESAO, dans le but d'évaluer les impacts probables du libre-échange (abolition de l'arrangement multifibres et levée des restrictions tarifaires, comme prévu par l'accord d'association UE-Maroc) sur les petites et moyennes entreprises du secteur du textile marocain. L'étude a montré que la libéralisation sans mesures d'accompagnement (scénario de base) entraînerait un lourd préjudice économique et social par suite de la détérioration de la position compétitive du secteur du textile marocain, et qui se traduirait par une perte de l'avantage comparatif du pays en termes de coûts/prix, en particulier par rapport aux pays asiatiques. Inversement, le repositionnement stratégique (scénario d'atténuation) du secteur sur la base d'une optimisation de la qualité/proximité/vitesse de réaction au sein d'un cadre euro-méditerranéen permettrait de tirer parti des avantages de la libéralisation, ce qui appellerait des mesures d'accompagnement permettant aux petites et moyennes entreprises de passer du rôle de sous-traitant à celui de cocontractant, en anticipant les exigences du marché international. En ce qui concerne l'environnement, le but est d'encourager une stratégie "gagnant-gagnant" au sein de l'entreprise: relâcher la pression sur l'environnement (réduire la consommation d'eau, d'énergie et les déchets) et diminuer les coûts. Dans ce domaine, les mesures à l'échelle euro-méditerranéenne nécessiteraient d'être en accord avec celles que l'État marocain serait tenu de prendre pour encourager les entreprises à concilier compétitivité et durabilité.

234. L'Université de Manchester, en association avec d'autres institutions, a été chargée de réaliser une étude d'impact sur la durabilité de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange. Le CAR/PB a eu une séance de travail approfondie avec un représentant de l'Agence européenne de l'environnement, laquelle, avec les diverses DG concernées, participe au comité directeur interne de la CE. La réunion a permis d'analyser les divers enjeux environnementaux en rapport avec la libéralisation, tels que les ont mis en relief les travaux menés par le CAR/PB pour le compte de la CMDD. Il a aussi été demandé au CAR/PB de prendre part à un comité consultatif comprenant plusieurs experts qui avaient notamment contribué aux travaux antérieurs. Le travail du Plan Bleu/CMDD devrait commencer à être mis à profit en permettant de mieux cibler les objectifs, de procéder à un examen plus approfondi de certains points et, plus particulièrement, d'élargir le processus de consultation.

d) Financement et coopération en faveur du développement durable

235. Une évaluation régionale et deux études nationales (Croatie et Maroc) ont été menées à bien. L'évaluation donne une idée du financement du développement durable en Méditerranée et indique les moyens de rallier capitaux et acteurs aux objectifs de ce type de développement. L'étude croate envisage le financement de la protection du littoral, et l'étude marocaine traite du financement du secteur de l'eau

236. Les 3 et 4 juin 2004, le CAR/PB organise un atelier régional à Sophia Antipolis (France) pour permettre de dégager une position commune et quelques propositions sur la

question. L'atelier réunira des représentants de la Commission européenne, de l'Espagne, la France, l'Italie, la Croatie, le Maroc et la Tunisie, les principaux bailleurs de fonds méditerranéens, et divers organismes, ONG et experts.

e) *Gestion durable des zones côtières, gestion des villes et gouvernance locale*

237. L'année 2003 a également été marquée par le développement de nouvelles méthodes de prospection ("Étude systémique et prospective de durabilité") que le Plan Bleu applique dans les Programmes d'aménagement côtier du PAM. Cette méthode basée sur la participation conduit les équipes locales à sélectionner des indicateurs prioritaires, avec le concours du Plan Bleu, à les calculer et à mener une réflexion prospective sur les tendances du développement et les améliorations souhaitables. Le PAC "Slovénie" a été lancé en mars 2004 dans le cadre de cette activité, et le 4^e atelier concernant le PAC "Algérie" est prévu pour mai 2004.

f) *Gestion de la demande en eau*

238. Un chef de mission a été recruté en février 2004 grâce au détachement d'un ingénieur du Royaume du Maroc et à un financement complémentaire de la France. Le but est de poursuivre et d'affiner les travaux menés ces dernières années et de contribuer à une utilisation optimale des indicateurs pour permettre un recentrage des politiques et un suivi de leurs progrès.

g) *Indicateurs pour le développement durable*

239. Pour renforcer le lien entre le jeu méditerranéen des 130 indicateurs pour le développement durable et d'autres initiatives, la situation des pays méditerranéens au regard des objectifs de développement du Millénaire a été évaluée au moyen de 48 indicateurs du Millénaire (sélectionnés à Johannesburg en 2002). Un rapport intérimaire (en français) a été établi sur cette évaluation.

240. Le Plan Bleu a commencé à préparer la réunion d'experts prévue pour novembre 2004 en recensant la documentation de base et les éventuels participants. La réunion a pour objet d'alimenter la réflexion et la discussion lors de l'atelier régional prévu en 2005 sur l'utilisation d'indices composites de durabilité et les moyens de les utiliser au mieux dans les stratégies et politiques de développement durable en région méditerranéenne.

h) *Tourisme et développement durable*

241. La version finale du prochain "Livre blanc" sur le tourisme en Méditerranée, dont a été chargé un consultant régional, est en préparation. Plusieurs experts nationaux ont apporté des contributions précieuses au rapport. Le groupe d'experts qui avait été convoqué en janvier 2002 pour lancer cette activité a dû l'être à nouveau à l'automne 2003 pour permettre la publication au début 2004. La réunion a été reportée à juillet 2004. C'est un réseau utile qui mérite d'être maintenu en place pour aider le tourisme à prendre davantage en compte le développement durable..

i) *Développement rural durable*

242. Dans le but de favoriser la contribution du secteur des forêts méditerranéennes au développement rural durable, le Plan Bleu a reçu le soutien actif de plusieurs pays méditerranéens qui sont membres du Comité de Silva Mediterranea en vue de réaliser, à titre indicatif, des études de cas représentatives des divers contextes rencontrés. Le comité de pilotage du projet a examiné six propositions: s'inspirant d'entretiens menés avec des acteurs locaux, elles serviront de base à l'échange de vues prévu par les membres du comité en 2005 en vue de produire des recommandations sur les bonnes pratiques à

encourager pour la gestion des ressources naturelles, la gestion des risques et le développement de zones rurales d'intérêt forestier. Si ces études n'ont pas encore été lancées, elles le seront au cours du premier semestre 2004.

II.D Gestion durable des zones côtières

a) Programmes d'aménagement côtier (PAC) du PAM

PAC "Liban"

243. Toutes les activités du PAC "Liban" ont été finalisées, y compris les divers rapports correspondants. Le projet de rapport final intégré a été établi au début 2004. Depuis lors, le CAR/PAP s'est employé à organiser une conférence de présentation finale. À toutes les occasions où étaient présents des représentants du Ministère de l'environnement, le Centre a cherché à que les dates soient fixées et discutés les détails de la conférence, ce qui n'a pu encore être fait. L'idée du Ministère libanais de l'environnement est d'organiser une conférence différente de celles qui ont eu lieu dans d'autres PAC. Si le principe de cette proposition est acceptable, davantage de précisions sont nécessaires et il reste au Ministère à proposer des dates pour la conférence..

244. Suite à l'une des activités du PAC, à savoir "Tourisme et développement durable", consacrée à un tourisme alternatif ou écologique dans la zone concernée, une entreprise privée a élaboré le projet Oceana en coopération avec la municipalité de Damour, en tenant compte des recommandations avancées. Le CAR/PAP a représenté le PAM à la cérémonie d'inauguration (24 mars 2004), qui a réuni environ 250 personnes et a été très bien couverte par les médias.

245. Cette sorte de partenariat a été développée pour la première fois à Damour. Cela est important pour les projets PAC du PAM car, même avant la conclusion officielle du projet, diverses instances se montrent intéressées à utiliser ses résultats. Tous ces faits prouvent que le PAC "Liban" a eu des incidences importantes sur l'approche et, d'une manière plus générale, sur le développement des zones côtières du Liban.

CAMP "Algérie"

246. Comme prévu par le rapport de lancement et l'*Aide-Mémoire* relatif au PAC "Algérie", plusieurs réunions de consultation seront organisées pendant la durée du projet afin d'examiner l'état d'avancement de celui-ci. La première de ces réunions s'est tenue les 13 et 14 novembre 2003; y ont pris part les responsables nationaux du projet et certains membres des équipes nationales thématiques et transversales, des représentants de l'ANAT et du CNERU ainsi des représentants et consultants du CAR/PAP. Après la présentation de l'état d'avancement des activités du PAC, les participants ont révisé le plan de travail et le calendrier du projet afin de rattraper les retards enregistrés. Les participants ont également adopté une série de mesures qui devraient assurer une avancée régulière des travaux. Une attention toute spéciale a été prêtée à l'aspect "risques naturels", qui devrait être renforcé après le tremblement de terre de mai 2003.

247. Avant la réunion précitée, une session de formation à l'intention des jeunes membres du personnel de gestion du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE), et des inspectorats environnementaux inclus dans le PAC a été organisée dans les locaux du MATE, le 10 novembre 2003. La session a permis d'identifier les personnes qui, après une formation complémentaire, pourraient être en mesure de mettre en œuvre le programme de participation au PAC. L'atelier avait pour objectif final d'élaborer un plan d'action pour l'application de l'approche participative dans chacune des activités

thématiques. L'atelier a suscité un vif intérêt parmi l'ensemble des participants, et notamment les conseillers locaux qui ont pris une part active aux travaux des groupes.

248. Le deuxième stage de formation sur l'animation et la communication dans le contexte d'un processus participatif s'est tenu à Alger du 29 au 31 mars 2004. Il avait avant tout pour objet de former les animateurs à même de promouvoir l'approche participative dans le cadre du PAC et de les préparer à la première application concrète de cette approche au niveau des actions pilotes du PAC. Le stage de formation s'est fondé sur une information succincte préparée aux fins du stage sur le lac Reghaia, qui a toute chance d'être retenu comme l'un des sites pilotes. Les animateurs se sont exercés à l'art de la communication, aux moyens d'animer différents groupes cibles, d'appliquer les outils de visualisation, de maîtriser les situations difficiles, etc. Leur souci d'engager le plus tôt possible le travail sur le terrain et de mettre en pratique les enseignements qui leur ont été dispensés prouve, à l'évidence, que l'approche participative deviendra un élément important du PAC.

249. La phase diagnostique de toutes les activités thématiques est sur le point d'être soumise au CAR/PAP en mai 2004. De plus, le Ministère algérien de l'environnement a mis en place un site web concernant le PAC: <http://www.mate-dz.org>

PAC "Slovénie"

250. Les détails du PAC "Slovénie" ont été présentés et débattus à l'atelier de lancement qui s'est tenu à Koper, les 18 et 19 mars 2004. La structure, l'organisation et chacune des activités du projet ont été exposées, et les participants ont formulé des recommandations pour les améliorer. L'atelier a réuni des autorités locales et nationales, des institutions scientifiques, des ONG, des représentants de l'Unité MED, du MED POL et des CAR associés au projet, ainsi que d'autres parties prenantes. Le démarrage de la mise en œuvre est prévu pour mai 2004, et la plupart des produits devraient être disponibles à l'automne 2005. La principale activité est le concept régional de développement spatial, autour duquel s'articuleront d'autres activités, telles que celles qui ont trait aux aires protégées, au développement du tourisme, aux sources diffuses de pollution de l'eau, au développement de la bande littorale, s'ajoutant aux activités horizontales du projet (ASP, coordination du projet, formation, participation et sensibilisation du public).

251. La première réunion du comité directeur a eu lieu à Koper le 5 mars 2004. Elle avait essentiellement pour objet de nommer ses membres ainsi que les membres du comité national de pilotage, de présenter le projet et ses partenaires et de désigner le secrétariat du PAC. Comme certains représentants des municipalités étaient absents, l'inauguration officielle du comité directeur aura lieu lors de sa deuxième réunion et il a été proposé que ce soit après l'atelier de lancement. À ce moment-là, le comité directeur adoptera aussi le rapport de lancement qui servira de base à la procédure d'appel d'offres pour la sélection des experts nationaux.

PAC "Chypre"

252. Un projet d'accord sur le PAC "Chypre" est en cours de finalisation par un consultant du CAR/PAP et devrait être signé dans les prochains mois

PAC "Maroc"

253. L'étude de faisabilité concernant le PAC "Maroc" a été soumise au CAR/PAP et au Ministère marocain de l'environnement; les observations et suggestions de ce dernier seront adressées au consultant pour qu'il le finalise. Le directeur du CAR/PAP s'est rendu au Ministère marocain de l'environnement en décembre 2003, il y a rencontré le Point focal national du PAP et a visité la zone du PAC.

PAC "Mar Menor" (Espagne)

254. Sur la base de l'étude de faisabilité du PAC "Mar Menor", qui a été établie et présentée aux Parties contractantes lors de leur réunion de Catane (novembre 2003), un projet d'accord entre le PAM et les autorités espagnoles est désormais en cours de finalisation et devrait être signé dans les prochaines semaines. Un léger retard s'est produit en raison de la tenue des élections législatives espagnoles et de la mise en place du nouveau gouvernement issu du scrutin. En dehors des activités au niveau du projet, à savoir la coordination et l'intégration des activités, la formation, la participation, l'information et la communication, l'analyse systémique et prospective de la durabilité, les diverses activités suivantes sont envisagées: durabilité territoriale; ensemble d'activités orientées vers la durabilité pour différents secteurs (tourisme, agriculture, pêche et aquaculture, énergie, industrie et activités extractives); et conservation des ressources naturelles et culturelles.

GIZC

255. À la suite du Forum sur le projet de protocole GIZC, une réunion à Cagliari sera organisée le 31 mai 2004 de concert avec le METAP/BM. La réunion examinera la proposition à soumettre à l'UE pour un financement SMAP. Sept pays de la région ont répondu et leurs représentants prendront part à la réunion.

256. Le CAR/PAP a préparé un cours de formation virtuel MedOpen sur la GIZC en Méditerranée, réparti en deux niveaux - de base et avancé. Le premier cycle a démarré le 19 avril 2004. Sur près de 60 demandes d'inscription à MedOpen, la moitié souhaitaient le niveau avancé. Pour garantir la qualité du cours, seuls 21 candidats ont été retenus pour le premier cycle du cours avancé. La priorité a été donnée aux candidats provenant de la Méditerranée et à ceux choisis par la commission MedOpen. Les candidats restants commenceront avec le cycle de base et sont inscrits pour le prochain cycle avancé. Le CAR/PAP reçu des demandes d'inscription émanant de toutes les parties du monde. Les candidats ont différents degrés d'instruction, élevé pour la plupart, et les antécédents de travail sont impressionnants.

257. Les rapports nationaux sur la GIZC pour la Turquie et la Tunisie ont été établis et font actuellement l'objet d'une mise au net. Le CAR/PP publiera les deux rapports et en assurera une large diffusion. Le rapport final pour Malte reste à soumettre. Le retard semble dû à d'autres engagements du consultant.

258. Le CAR/PAP a été contacté par le Gouvernement de Catalogne (Espagne) pour l'aider à élaborer sa stratégie régionale de gestion intégrée du littoral. Un memorandum d'accord sera signé entre les deux parties.

259. Le directeur du CAR/PAP a participé aux activités du Comité directeur du projet EUROSION financé par l'UE. Le projet est désormais achevé et ses résultats seront diffusés dans la région méditerranéenne et utilisés dans la mise en œuvre d'activités correspondantes du CAR/PAP.

b) Appui aux activités de la CMDD

260. Le CAR/PAP a pris une part active au processus d'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). À cette fin, la réunion du Comité directeur a eu lieu dans les locaux du Centre. Le CAR/PAP était présent à l'atelier sur la SMDD des 7 et 8 mai 2004 à Rabat.

c) Intégration de l'environnement et du développement

261. Le nouveau site web sur l'érosion des sols a été récemment lancé par la FAO, en étroite coopération avec le CAR/PAP. Le site est affiché sur la page web de la FAO avec un lien direct à partir de la page web du CAR/PAP. Le CAR/PAP et la division AGL (sol et eau) de la FAO ont une longue histoire de coopération fructueuse. À la fin des années 1990, deux ensembles de lignes directrices ont été préparés de concert, à savoir les Lignes directrices pour la cartographie et la mesure des processus d'érosion pluviale dans les zones côtières de la Méditerranée et les Lignes directrices pour la gestion maîtrisée de l'érosion et de la désertification. Outre ces dernières, une photothèque sur les processus d'érosion des sols, sous forme d'annexe illustrée, a été publiée en 2002. De la sorte, un ensemble complet d'outils méthodologiques indispensables a été mis au point et servent aux spécialistes en érosion des sols et autres utilisateurs. La photothèque a été traduite en espagnol. Le CAR/PAP dirige actuellement plusieurs projets où ces lignes directrices sont appliquées, comme dans les pays du Maghreb (Tunisie, Maroc et Algérie), ainsi qu'en Syrie et au Liban dans le cadre du projet CoLD (projet LIFE-pays tiers en coopération avec le CAR/TDE).

262. Les lignes directrices sur la planification et la gestion des réseaux d'eau urbains dans la zone côtière de la Méditerranée ont été rédigées et adressées, pour examen, à des experts extérieurs. Il est prévu que des consultants et le CAR/PP auront une réunion en juin 2004 pour discuter de la finalisation des lignes directrices ainsi que des futures activités.

d) Durabilité du PAS MED

263. Le CAR/PAP a pris une part active au "Cours de formation à l'élaboration des plans sectoriels et des plans d'action nationaux (PAN) dans le cadre du Programme d'actions stratégiques", qui s'est déroulé à Izmit (Turquie) du 4 au 6 mars 2004. Les experts du CAR/PAP et les équipes nationales sur les instruments économiques travaillent à l'élaboration des "Propositions d'instruments économiques pour les PAN". Ces propositions serviront de contribution aux équipes nationales chargées de l'établissement des PAN. L'ensemble des tâches à exécuter ont été examinées lors de la réunion, où un PAN a été établi sur la base d'une étude de simulation.

264. Les 2 et 3 février 2004, une réunion s'est tenue à Rome sur "Le renforcement du partenariat secteur public-secteur privé en vue de nouveaux arrangements pour l'élimination de la pollution d'origine terrestre en favorisant le transfert des meilleures techniques disponibles (MTD)". À cette réunion, le CAR/PAP a présenté le travail accompli avec la composante du Projet FEM "Élaboration d'instruments économiques pour une mise en œuvre durable du PAS". Le CAR/PAP est convenu avec le GPA et le C.I.R.P.S. d'échanger des résultats et produits de projets et ont discuté des perspectives de travail et de coopération pour l'avenir.

265. En novembre 2003, les pays ont commencé à signer des mémorandums d'accord et des contrats pour la l'établissement des "Propositions d'instruments économiques en vue de combattre la pollution due à des activités menées à terre pour les PAN". Des propositions d'instruments économiques sont en préparation dans la plupart des pays méditerranéens éligibles au FEM. Lors du cours de formation d'Izmit, il a été décidé que le délai limite de soumission des propositions serait reporté à la fin septembre 2004 en vue d'une meilleure harmonisation entre l'élaboration des PAN et l'activité concernant les instruments économiques. De même a-t-il été aussi décidé de proroger les contrats des experts travaillant sur les instruments économiques afin d'assurer leur participation à l'élaboration des PAN.

266. Au cours du premier semestre 2004, des projets pilotes ont servi à tester l'applicabilité des instruments économiques destinés à être introduits/adaptés. En mai 2004, une simulation des projets pilotes démarrera et sera suivie d'une évaluation et finalisation. En outre, des lignes directrices politiques sur les instruments économiques sont en préparation.

e) Coordination générale du projet

267. Le site web du CAR/PAP, <http://www.pap-thecoastcentre.org>, est régulièrement tenu à jour et fournit des informations sur les activités PAP en cours, des nouvelles, etc. De plus, deux autres sites thématiques sont régulièrement actualisés, à savoir <http://www.pap-sapei.org> sur la mise en œuvre de l'activité "Durabilité du PAS" du projet "Élaboration d'instruments économiques pour une mise en œuvre durable du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre en Méditerranée (PAS MED)", et <http://www.pap-medclearinghouse.org> sur le projet de centre d'échanges méditerranéen sur la GIZC.

268. Des dépliants destinés à promouvoir certains des projets du CAR/PAP ont été réimprimés, tout comme le signet, qui est largement distribué en toutes occasions afin de diffuser et échanger des informations disponibles sur le web.

269. La bibliothèque du CAR/PAP est régulièrement tenue à jour avec les publications, livres et autres documents de référence. Une liste des acquisitions est affichée sur le site web et est actualisée tous les trimestres. Le CAR/PAP a amélioré ses connexions aux serveurs Internet (un service ADSL plus rapide a été introduit). Un catalogue des photographies faites par le personnel et les consultants du Centre est en préparation. Un choix de photos sera affiché à la "galerie" du site web du CAR/PAP..

ANNEXE I

ÉTAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS
arrêté à la date du 4 février 2004

Parties Contractantes	Convention de Barcelone 1/		Protocole "immersions"2/			Protocole "situations critiques" 3/		Nouveau Protocole "prévention et situations critiques"4/		
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AD	26.07.01	-	30.05.90/AD	26.07.01	-	30.05.90/AC	-	-
Algérie	-	16.02.81/AD	-	-	16.03.81/AD	-	-	16.03.81/AC	25.01.02	-
Bosnie-Herzégovine	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-
Croatie	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	25.01.02	13.06.03**
Chypre	16.02.76	19.11.79	15.10.01	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	25.01.02	-
Communauté européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	25.01.02	-
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	-	-
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	25.01.02	02.07.03
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	25.01.02	-
Israël	16.02.76	03.03.78	-	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	22.01.03	-
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	25.01.02	-
Liban	16.02.76	08.11.77/AD	-	16.02.76	08.11.77/AD	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	-
Libye	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	25.01.02	-
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	25.01.02	18.02.03
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	25.01.02	03.04.02
Maroc	16.02.76	15.01.80	-	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	25.01.02	-
Slovénie	-	15.03.94/AD	08.01.03	-	15.03.94/AD	08.01.03	-	15.03.94/AC	25.01.02	**
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	25.01.02	-
Syrie	-	26.12.78/AD	10.10.03	-	26.12.78/AD	-	-	26.12.78/AC	25.01.02	-
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.01.02	-
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	-	20.05.03**
Yougoslavie	-	27.04.92/SUC*	-	-	27.04.92/SUC*	-	-	27.04.92/SUC*	-	-

Adhésion = AD

Approbation = AP

Succession = SUC

*La République fédérale de Yougoslavie a notifié, le 16 juillet 2002, sa succession à la Convention et aux Protocoles ci-dessus. La date de la succession est le 27.04.92. Le 20 mars 2003, Le Bureau régional pour l'Europe du PNUE a reçu notification que la Communauté d'États de la Serbie-et-Monténégro, récemment créée, était devenue, par succession, Partie à la Convention de Barcelone.

**La Croatie, la Slovénie et la Turquie ont annoncé au PAM/PNUE leur ratification du nouveau Protocole "prévention et situations critiques", en attendant que la notification en soit faite par le pays dépositaire.

Parties Contractantes	Protocole "tellurique" 5/			Protocole "aires spécialement protégées" 6/		Protocole "ASP & biodiversité" 7/		Protocole "offshore" 8/		Protocole "déchets dangereux" 9/	
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AD	26.07.01	-	30.05.90/AD	10.06.95	26.07.01	-	26.07.01	-	26.07.01
Algérie	-	02.05.83/AD	-	-	16.05.85/AD	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnie-Herzégovine	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Croatie	-	12.06.92/SUC	-	-	12.06.92/SUC	10.06.95	12.04.02	14.10.94	-	-	-
Chypre	17.05.80	28.06.88	12.10.01	-	28.06.88/AD	10.06.95	15.10.01	14.10.94	15.10.01	-	-
Communauté européenne	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Égypte	-	18.05.83/AD	-	16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Grèce	17.05.80	26.01.87	10.03.03	03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israël	17.05.80	21.02.91	-	03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italie	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Liban	17.05.80	27.12.94	-	-	27.12.94/AD	-	-	-	-	-	-
Libye	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	06.06.89/AD	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malte	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Maroc	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Slovénie	-	16.09.93/AD	08.01.03	-	16.09.93/AD	-	08.01.03	10.10.95	-	-	-
Espagne	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
Syrie	-	01.12.93/AD	-	-	11.09.92/AD	-	10.10.03	20.09.95	-	-	-
Tunisie	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turquie	-	21.02.83/AD	18.05.02	-	06.11.86/AD	10.06.95	18.09.02	-	-	01.10.96	-
Yougoslavie	-	27.04.92/SUC*	-	-	27.04.92/SUC*	-	-	-	-	-	-

Adhésion = AD

Approbation = AP

Succession = SUC

*La République fédérale de Yougoslavie a notifié, le 16 juillet 2002, sa succession à la Convention et aux Protocoles ci-dessus. La date de la succession est le 27.04.92. Le 20 mars 2003, Le Bureau régional pour l'Europe du PNUE a reçu notification que la Communauté d'États de la Serbie-et-Monténégro, récemment créée, était devenue, par succession, Partie à la Convention de Barcelone.

1/ Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur*: 12 février 1978

2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée contre les opérations d'immersion effectuées par les navires et les aéronefs (Protocole "immersions")

Adopté (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur*: 12 février 1978

3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole "situations critiques")

Adopté (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur*: 12 février 1978

4/ Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée

Adopté (Malte): 25 janvier 2002

Entrée en vigueur*:

5/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique")

Adopté (Athènes): 17 mai 1980

Entrée en vigueur*: 17 juin 1983

6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée (Protocole "ASP")

Adopté (Genève): 3 avril 1982

Entrée en vigueur*: 23 mars 1986

7/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole "ASP & biodiversité")

Adopté (Barcelone): 10 juin 1995

Entrée en vigueur*: 12 décembre 1999

8/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore")

Adopté (Madrid):

14 octobre 1994

Entrée en vigueur*:

9/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux")

Adopté (Izmir):

1^{er} octobre 1996

Entrée en vigueur*:

* Les amendements ne sont pas encore en vigueur.

ANNEXE II

**Partie I: Calendrier des réunions organisées actuellement et dans les mois à venir
dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée**

(arrêté au 1er juin 2004)

Date	Lieu	Réunion	Organisateurs	Contact	Invitations	Statut
Juin 2004						
3-4 juin	Split	Cours de formation sur la surveillance des cours d'eau pour la région d'Adriatique	MED POL/GEF	F. Abousamra A. Baric	Stagiaires de la région	Confirmé
16 juin	Gênes	Bureau 61	Unité MED	P. Mifsud T. Hema	Membres du Bureau	Confirmé
17-19 juin	Gênes	9 ^e réunion CMDD	Unité MEDU	A. Hoballah	Membres de la CMDD	Confirmé
21 juin	Athènes	Cinquième réunion du Comité directeur interorganisations	FEM	A. Baric	Membres du CDIO	Confirmé
22-23 juin	Athènes	Réunion préparatoire pour l'examen d'un projet de document d'orientation pour un Projet FEM complet	FEM	A. Baric	BM, DGEF GPA PNUE CAR/ PP CAR/PAP REMPEC	Confirmé
21-24 juin	Damas	Cours de formation national sur les inspections environnementales	MEDPOL/OMS	G. Kamizoulis	Experts nationaux	Confirmé
Juillet 2004						
8 – 10 juillet	Italie	1 ^{ère} réunion d'experts nationaux sur la stratégie régionale de prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires	REMPEC	R. Patrino D. Domovic J. Pace L. Khodjet El Khil	Correspondants du REMPEC	Confirmé
Août 2004						
Septembre 2004						
Sept.	Le Caire ou Beyrouth	Cours de formation sur la surveillance des cours d'eau pour les experts des pays arabophones	MED POL/FEM	F. Abousamra A. Baric	Stagiaires nationaux	Provisoire
Sept.	Turquie	Cours de formation sur la surveillance des cours d'eau pour les experts turcs	MEDPOL/GEF	F. Abousamra A. Baric	National Stagiaires	Tentative
Septembre	Rome	Atelier sur la pollution de la mer Méditerranée d'origine terrestre	MEDU	B. Kamal	Professionnels de médias méditerranéens	Provisoire
20 – 22 sept	Monaco	1 ^{ère} réunion d'experts nationaux sur la	REMPEC (Monaco)	R. Patrino L. Khodjet El	Correspondants du REMPEC	Confirmé

Partie I: Calendrier des réunions organisées actuellement et dans les mois à venir dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée

(arrêté au 1er juin 2004)

Date	Lieu	Réunion	Organisateurs	Contact	Invitations	Statut
		navigation de plaisance dans la région méditerranéenne		Khil		
Sept.	Alger	Réunion sur la SRLPM Algérie, Maroc et Tunisie	REMPEC	D.Domovic	Experts nationaux	Provisoire
Sept/ oct	Turquie	Deuxième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines	CAR/ASP	Z. Belkhir	Points focaux du CAR/ASP/	Provisoire
Octobre 2004						
Octobre	Albanie	Cours de formation sur la surveillance des cours d'eau pour les experts albanais	MED POL/FEM	F. Abousamra A. Baric	Stagiaires nationaux	Provisoire
11 – 15 octobre	Londres	MEPC 52	REMPEC (OMI)	J. Pace	Experts nationaux	Confirmé
Octobre	Split	Atelier régional sur la gestion durable des ressources en eau urbaines	CAR/PAP	I. Trumbic	Représentants des pays Med	Provisoire
Octobre		Bureau 62	Unité MED	P. Mifsud T. Hema	Membres du Bureau	Provisoire
Novembre 2004						
22 – 26 nov	Malte ou Italie	Atelier régional sur les installations de réception portuaires	REMPEC	J. Pace	Correspondants du REMPEC	Confirmé
6 nov	Syrie ou Liban	Atelier de présentation finale du projet CoLD LIFE UE	CAR/TDE (CAR/PAP)	S. Carnemolla	Représentants de la Syrie et du Liban, délégués CE, fonction. CE	Confirmé
Décembre 2004						
Dec		Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargés d'examiner l'élaboration et la mise en œuvre à long terme des PAN	MED POL	F.S. Civili F. Abousamra	Autorités & experts nationaux	Tentative

ANNEXE III

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE RÉGIONAL POUR LA PROTECTION DE LA MER MÉDITERRANÉE CONTRE LA POLLUTION (ME) État des contributions arrêté au 31 mars 2004 (exprimé en euros)

PAYS	Contributions non versées pour 2003 & années antérieures	Ajustements	Contributions annoncées pour 2004	Recouvrements en 2004 pour 2004 et années ultérieures	Recouvrements en 2004 pour années antérieures	Recouvrements en 2004 pour années antérieures – US \$
Albanie	2.844	0	3.877	0	0	0
Algérie	42.354	0	58.163	0	0	0
Bosnie-Herzégovine	0	0	16.619	0	0	0
Croatie	0	0	53.730	53.730	0	0
Chypre	0	0	7.755	0	0	0
Union européenne	(1.783)	0	138.483	136.587	0	0
Égypte	19.898	0	27.143	0	0	0
France	0	0	2.103.262	2.103.262	0	0
Grèce	(5.61)	0	155.653	0	0	0
Israël	0	0	81.427	0	0	0
Italie	0	0	1.737.670	0	0	0
Liban	2.843	0	3.877	0	0	0
Jamahiriya arabe libyenne	158.138	0	109.124	0	0	0
Malte	3.525	0	3.877	0	0	3.525
Monaco	0	0	3.877	3.877	0	0
Maroc	44.405	0	15.511	0	0	0
Serbie et Monténégro	0	0	18.000	0	0	0
Slovénie	0	0	37.113	37.113	0	0
Espagne	0	0	830.337	0	0	0
Rép. Arabe syrienne	14.101	1/	15.511	0	0	14.101
Tunisie	0	0	11.632	0	0	0
Turquie	0	0	124.634	0	0	0
Total	272.219	0	5.557.275	2.334.569	0	17.626
Contributions additionnelles (pour information seulement)						
Commission européenne	571.423	0	598.569	598.569	570.303	0
Pays hôte *	0	0	440.000	0	0	0
Fonds environ. PNUE	0	2/	16.840	0	0	0

N.B. Les montants entre parenthèses sont portés au crédit du Gouvernement
Les contributions additionnelles sont mentionnées seulement pour information.

ANNEXE IV

Agriculture et développement rural durables

La mauvaise gestion des zones rurales méditerranéennes a des incidences graves. La désertification, qui touche 80 pour cent des zones sèches et arides, entraîne des pertes inestimables de biodiversité, le comblement progressif des retenues et des réductions de la production agricole. Dans les pays en développement, la principale cause en est la surexploitation des ressources (forêts et incendies de forêt, terres de pâture, terres agricoles et eau) par d'importantes populations rurales qui sont frappées par la pauvreté et surdépendantes de l'agriculture. Les pays voisins sont également confrontés au risque des incendies de forêt, qui surviennent à une fréquence plus grande dans les pays développés par suite de la réduction de l'activité agricole et du déficit de gestion.

La marginalisation des arrière-pays et les disparités internes se sont aggravées avec la polarisation du développement agricole autour de cultures irriguées et sur les rares plaines côtières et fluviales, au bénéfice d'une minorité d'exploitants. Cette polarisation a également contribué à accentuer les pressions sur les ressources en eau et la pollution par les engrais et pesticides. Comme l'ont établi les travaux de la CMDD et du réseau FEMISE, la libéralisation des échanges a pu accroître l'exode rural et certains types de dégradation sociale et environnementale. Une évolution des politiques vers des formes plus intégrées, diversifiées et participatives de développement rural apparaîtrait donc essentielle pour assurer une gestion durable de ressources vitales (terres, biodiversité, eau), limiter les facteurs de risque (incendies de forêt, inondations, pollution), offrir une issue à la pauvreté rurale (qui freine le développement des marchés intérieurs et est une source d'instabilité sociale) et réduire l'exode rural (qui a des effets préjudiciables sur les zones urbaines, le littoral et l'émigration). Ce qui est aussi en jeu est la création dans le long terme d'une valeur ajoutée grâce au développement qui intègre les préoccupations environnementales et valorise les atouts de la Méditerranée (synergie entre agriculture, tourisme, industrie et services, et développement des produits locaux et de l'agriculture organique).

Grâce à l'appui au Plan d'application de Johannesburg et aux travaux de la FAO, de Silva Mediterranea, du CIHEAM, du PAM et des conférences euro-méditerranéennes, la stratégie pourrait assigner comme objectifs une réorientation des politiques publiques et la mise en œuvre de programmes de développement intégrés (comme les parcs naturels régionaux, les réserves de la biosphère et d'autres actions pilotes). Au niveau régional, elle appellerait le renforcement des politiques d'aide au développement, une meilleure intégration des facteurs environnementaux et sociaux dans les négociations agricoles euro-méditerranéennes et une mise en œuvre plus énergique des conventions internationales sur la biodiversité et la désertification.